

L'**ACTION** *nationale*

Éditorial

Le nouveau vice-roi,
et vive la république !

Irène de Buisseret

Le mythe, c'est l'homme et c'est
la nation

Claude Trottier

Florence ou le vrai patriotisme

François-Albert Angers

Entre nous

Pierre Laporte

200 ans après : 1959, un bilan,
un programme

Jean-Marc Léger

Le salut de la langue française chez
nous est lié à celui du Canada fran-
çais comme tel

Patrick Allen

Culture humaine et développement
des techniques

Pierre Laporte

Connaissance du Québec

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

Directeur : Pierre LAPORTE

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont : MM. François-Albert Angers, président; André Laurendeau, 1er vice-président; René Chaloult, 2e vice-président; Mario Dumesnil, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Pierre Laporte, Dominique Beaudin, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps, R. P. Richard Arès, S.J.; Wheeler Dupont, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau, etc.

Administration
C.P. 221 Station E
MONTRÉAL

Rédaction
8100, boul. Saint-Laurent
MONTRÉAL - DU. 7-2541

L'ABONNEMENT : \$5.00 par année

L'abonnement de soutien : \$10.00

UNION DU COMMERCE

Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

GÉRANTS RÉGIONAUX

Nicola Doganieri
822 est, rue Sherbrooke
MONTRÉAL

Antoine Parent, c.l.u.
895 Place d'Aiguillon,
QUÉBEC, 4

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.*

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.
FERNAND RHEAULT, C.A.



210 ouest, boul. Crémazie
(ÉDIFICE GRANGER FRÈRES)

DU. 8-9251

LA CIE F.-X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier Mécanique — Forge — Fonderie
Modelage — Soudure
Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec

LABONTÉ, LANDES,
GROULX et LABONTÉ
Notaires

3677, rue Adam
Montréal

LA. 6-5517

Edouard Lavoie
CL. 9-9911 président


ÉDOUARD LAVOIE Inc.

Entrepreneur général
Construction et réparation
commerciales, industrielles,
résidentielles
Vente de maisons

6556, rue Des Ormeaux
Ville d'Anjou

SERVICE DE PNEUS

 **Stadium** 

TIRE SERVICE 

Eugène Turcotte
Président et gérant

1871, rue DeLorimier
LA. 4-1177

André Trudeau
Sec.-Trés.

LES AMIS DE LA REVUE

D'ORSAY JEWELRY LTÉE

Roger Journault, Président

Salles d'échantillons

au service des
bijoutiers, marchands,
commerçants

CR. 9-4526-7 402 est, Saint-Zotique
Montréal

Dr Yvon Cloutier

Chirurgien-dentiste

3253 est, rue Beaubien

Bur. : RA. 2-2678

CL. 9-2553

GARAGE LAPOINTE

Vendeur DODGE - DE SOTO
Distributeur de pièces et accessoires
authentiques CHRYSLER

Réparations générales

7871 est, rue Notre-Dame
Montréal 5

Fondé 1914

Victory Tool & Machine Co. Ltd.

JOS. MATHIEU & FILS
Atelier mécanique de réparations
générales

Spécialités :

Manufacturiers de convoyeurs
à rouleaux, à courroies et à chaînes
Monte-charges

236-250, Rose de Lima, Montréal
WE. 1138

LA. 2-2161

WILSON FRÈRES ENRG.

Charlebois Frères, Props.

BOIS - CHARBON
HUILE À CHAUFFAGE

2537 est, rue Notre-Dame
Montréal

CR. 4-3503

GÉRARD LEBEAU

Rembourreur d'autos, housses,
vitres, capotes d'autos.

*Le plus grand atelier
du genre au Canada*

5940, rue Papineau
Montréal

Le chasseur sachant chasser...

CHAUSSURES

S-C-A-P-H-O-I-D Reg'd.

Marc De Lorme

Ajustement précis du pied
Clinique du pied : LA. 1-3083

916 est, rue Mont-Royal
Montréal

BOURBONNAIS & PEPIN

QUINCAILLERIE EN GROS
WHOLESALE HARDWARE

1575 est, rue Laurier, Montréal
LA. 1-9444

WE. 2-4955

ROLAND GIROUX

BRÛLEURS À L'HUILE
2031, rue Saint-Antoine
Montréal

Tél. 57-5-2

Fromage Champlain Inc.

J.-D. Thibault, prop.

Exigez toujours les fromages
BELMONT — CHAMPLAIN
PAVILLON
et aussi le nouveau et fameux
"BELMONT SPREAD"
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE
(Champlain), Qué.

ADAMS POTATO CHIPS

150, boul. des Laurentides

Pont-Viau
MO. 4-3548

HENRI L. BÉLANGER & CIE

Comptables agréés

3826, rue St-Hubert

VI. 4-3412

MARQUIS, J.-Antonin

PHARMACIEN

Québec

Huile "TERO" Enrg.

Huile à chauffage

Charles Vincent Montréal
1690, rue Gilford — LA. 6-3379

Charles-A. Grothé Cie Ltée

Entrepreneurs électriciens

6656, boul. Décarie, Montréal

RE. 3-7149

MASSE, Paul

AVOCAT

152 est, rue Notre-Dame
BE. 1971

LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.

ARCHITECTE

3, avenue Kelvin, Outremont
RE. 8-3434



COMPONNETTE INC.

J. BRASSARD, prés.
256 est, Ste-Catherine, Mtl.

PO. 8-7333

Germain Pilon
propriétaire

FERRONNERIE PILON

Endroit idéal pour se procurer tout
ce dont on a besoin en fait de
ferronnerie et quincaillerie

6393, boul. Monk

Montréal

UN. 1-5770

Me Luc Mercier

168, est rue Notre-Dame

Montréal

LA SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

des Trois-Rivières

BERNARD BENOIT

*Linoleum, Stores Vénitiens, Stores
de Toile, Rideaux, Draperies*

11857 est, Notre-Dame,

Pte-aux-Trembles — Ml. 5-5159

SANSSOUCY, Arthur

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL. 5-2839

AUG. BRUNETTE Ltée

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville
PL. 1946

G.-E. HOUDE

MONTREAL OXYGENE ENRG.

4890, 5e avenue - Rosemont
LA. 4-6957

La Cie TULIPPE Ltée

Cravates, écharpes et robes de
chambre

4630, rue Iberville, Mtl.
LA. 4-2533

SÉGUIN, Paul-Emile

NOTAIRE

6726, St-Hubert
CR. 1-8739

Dr. ALBERT LOSEAU
L.Sc.O., O.D.
OPTOMÉTRISTE — OPTOMETRIST
1271 est, Ave Mont-Royal
Bureau : LA. 5-8719

LA CIE ACADIA ENRG.
LAVAGE DE VITRES, ETC.
ENTRETIEN DE BUREAUX

2125, rue Masson Street,
Montréal
LA. 2-0751

L.-G. FOREST
BOUCHER - ÉPICIER
Fruits et Légumes
1144, rue St-Zotique, Montréal
CR. 2-0780

M.-W. RIOPEL, M.C.H.
IMPORTATEUR
en montres et diamants
902 est, Bélanger — CR. 1-0640

PHARMACIE MICHON
1361 est, Mont-Royal, Montréal
LA. 1-3659
Roland Michon, Pharmacien

TESSO ELECTRIC REG'D.
(Paul Monastesse, prop.)
4707, rue St-Denis, Montréal
VI. 5-8505

Maison H. ROY Ltée
ÉTABLIE EN 1898
IMPRIMERIE — GRAVURE
marcel perrier, prop.
Deuil — Monuments
Faire-Part — Commercial
1419 rue St-Hubert, Montréal,
VI. 9-2448

RA. 1-4958

PARADIS MESSIER
CIE LTÉE

Ameublement et décoration
Fernand Messier, président

7042, Boul. Pie IX
Montréal

ROLLAND LEFEBVRE
Chauffage électrique
"Electro-Heat"
5220, rue Garnier, Montréal
LA. 2-3986

GÉRARD NIDING

1126 est, rue Mont-Royal
Montréal
LA. 6-2801

Clovis Electric Cie Ltée

EUCHER LEFEBVRE, A.P.A., J.P.
Comptable public
4388, rue St-André, Montréal
LAFontaine 3-5341

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.
Courtier en assurances
3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

Mario Du Mesnil
AVOCAT

4 est, rue Notre-Dame, Montréal
UN. 6-6913
482, rue Victoria, Saint-Lambert
OR. 1-9295

L'ACTION NATIONALE

Vol. XLIX, Numéro 1 — MONTRÉAL — Septembre 1959

Éditorial

Le nouveau vice-roi, et vive la république!

Dans quelques jours le nouveau vice-roi du Canada entrera en fonctions.

A ce Canadien français qui accède à ce haut poste nous présentons nos félicitations et nos vœux. Tous les journaux du Canada, et un très grand nombre de revues, lui ont déjà dit dans quelle estime les Canadiens le tiennent.

On nous permettra, tout en disant notre satisfaction de voir un des nôtres devenir vice-roi, d'affirmer que notre joie eût été complète s'il fut devenu plutôt président de notre pays.

On a écrit à l'occasion de la visite de la reine que le nombre des républicains semble avoir diminué au Canada. Un correspondant du Financial Post, croyons-nous, a dit que les républicains sont maintenant à peu près silencieux. Peut-être font-ils moins de bruit qu'il y a quelques années, — en ont-ils d'ailleurs jamais fait tellement ?, — mais il est certain quand même que notre pays se dirige inexorablement vers le statut de république. Certains actes posés par le gouvernement canadien au cours des vingt-cinq

dernières années nous le prouvent suffisamment. Faut-il rappeler que nous avons rapatrié notre constitution, que les appels au Conseil privé de Londres ont été abolis ? Faut-il souligner que lors de l'invasion de l'Égypte par des forces anglo-françaises notre pays s'est rendu à la limite des protestations décemment possibles entre pays du Commonwealth ?

La visite du couple royal, l'été dernier, aura en un certain sens contribué lui aussi à faire avancer l'idée de la république du Canada. Une commentatrice de Toronto a déclaré que les Canadiens n'étaient guère enthousiasmés par la visite de la Reine. Lorsque Radio-Canada a voulu lui faire payer de sa tête cette déclaration imprudente, des milliers de téléspectateurs se sont portés à sa défense. Beaucoup de Canadiens n'ont pas approuvé les dépenses considérables que le passage de la reine a occasionnées au Canada. Tous sont d'accord pour reconnaître que la reine et son époux forment un couple exemplaire et sympathique, mais nombreux quand même sont ceux qui voudraient voir le Canada accéder à la pleine indépendance en devenant république.

Nous souhaitons que la chose se fasse dans le minimum de temps et que le prochain hôte de Rideau Hall soit président de la République du Canada.

* * *

Remercions le premier ministre du Canada d'avoir maintenu la tradition de nommer un Canadien comme vice-roi et d'avoir établi la tradition de l'alternance entre un Canadien de langue anglaise et un Canadien français.

M. Diefenbaker a toutefois fait mine de donner et de retenir en même temps quand, après avoir nommé le général Vanier, il a déclaré que ses successeurs ne seraient pas nécessairement des Canadiens et que l'alternance entre

les Canadiens des deux cultures canadiennes ne serait pas nécessairement maintenue.

Cette déclaration était à peu près inutile, car elle était contredite par les gestes mêmes que posait le premier ministre. Au moment où il donnait plus de poids à la tradition créée par M. Saint-Laurent en nommant un Canadien à Rideau Hall il affirmait qu'elle ne serait peut-être pas toujours respectée. Même chose relativement à la nomination d'un Canadien français. Pourquoi tenter ainsi de minimiser le geste qu'il posait ? La tradition est établie et M. Diefenbaker sait mieux que quiconque qu'il sera difficile, voire pratiquement impossible de revenir en arrière.

La Presse, de Montréal, a eu raison d'écrire qu'il a été regrettable de provoquer un débat autour des futurs hôtes de Rideau Hall au moment de la nomination d'un nouveau vice-roi.

La Rédaction

DERNIER APPEL

La Ligue d'Action Nationale est heureuse d'informer tous les souscripteurs des Disques Bourassa, que les quatre disques seront prêts à la fin du mois d'octobre.

Comme le nombre des impressions ne dépassera pas beaucoup le nombre des souscripteurs, les institutions et les personnes qui voudraient posséder ces documents uniques sur Bourassa feraient bien de souscrire immédiatement, au prix de \$25. à

FONDS HENRI BOURASSA

a/s de M. François-Albert Angers

535, avenue Viger, Montréal

LE MYTHE, c'est l'homme et c'est la nation

par Irène de Buisseret

Il est de la nature de l'oiseau de voler, et de la nature du tigre de chasser sa proie. La nature de l'homme est de ne pouvoir vivre sans croyances, sans préjugés, sans mythes en un mot. Il ne peut pas plus se passer d'eux, qu'il ne peut se passer d'oxygène ou d'aliments, et le problème d'une existence qui vaille la peine peut s'exprimer ainsi : quels préjugés, quels mythes nocifs chacun de nous doit-il éliminer et, cela fait, quels mythes doit-il choisir qui lui conviennent ? Car nous n'avons que cette possibilité-là : hériter nos croyances, ou alors les choisir. Aristote commence son *Traité de Métaphysique* en affirmant : "Tous les hommes désirent naturellement savoir". Il aurait eu également raison d'écrire : "Tous les hommes désirent naturellement croire". Si nous écartons cette notion première, nous mutilons l'homme et les institutions qui seront faites pour lui.

Ce qui est vrai des individus est exact des sociétés et des nations. Que ne s'intéresse-t-on davantage à la pensée de Joseph de Maistre ? Ce philosophe porte pieusement au poing une lumière qui pourrait éclairer les ténèbres où nous piétons. Il a écrit sur la puissance et la nécessité des mythes des pages qu'on ne saurait trop relire, ni trop citer. Examinant certaines idées sociales et politiques fondamentales, de Maistre déclare notamment :

"Ce sont des fables, dira-t-on. Je n'en sais rien en vérité; mais les fables de tous les peuples, même des peuples modernes, couvrent beaucoup de réalités. Ce sont des hiéroglyphes qu'il suffit de savoir lire. Les véritables législateurs ont tous senti que la raison humaine seule ne pouvait se tenir debout... La raison humaine réduite à ses forces individuelles est parfaitement nulle, non seulement pour la création, mais encore pour la conservation de toute association, religieuse ou politique, parce qu'elle ne produit que des disputes, et que l'homme pour se conduire n'a pas besoin de problèmes mais de croyances... Il n'y a rien de si important pour lui que les préjugés. Ne prenons pas ce mot en mauvaise part. Il ne signifie pas nécessairement des idées fausses... Ces opinions sont le plus grand besoin de l'homme, les véritables éléments de son bonheur et le Palladium des empires. Sans elles, il ne peut y avoir... ni morale ni gouvernement... La foi politique est un symbole..."

Un siècle plus tard, nous entendons en écho la voix de Baudelaire : "L'homme marche à travers une forêt de symboles, qui l'observent avec des regards familiers". Le poète rejoint donc le philosophe et l'homme politique. La chose est toute naturelle et Montaigne disait que la politique devrait être de la poésie sophistiquée. Ah ! Platon, Platon ! Nous auriez-vous trompés et vous seriez-vous trompé vous-même ? Un poète serait donc plus utile à l'Etat, non seulement qu'un bon joueur de quilles, mais encore que les rois et que les chefs de gouvernement ?

Oui, de Maistre voyait clair, et la pensée symbolique ou mythique est essentielle dans toutes les institutions humaines, plus essentielle encore que pour les hommes

pris isolément. Pour l'historien, pour le sociologue dignes de leur vocation et qui raisonnent droit, les mythes présentent l'avantage de constituer une incomparable puissance de cohésion et une prodigieuse source d'énergie. Pour survivre et progresser, les peuples ont besoin d'idées-ciment et d'idées-force, sinon ils deviennent une simple expression géographique. Bernard Malinovsky, qui a puissamment marqué la pensée de notre temps, déclare : "Le rôle des mythes est de fortifier la tradition et de lui communiquer plus de valeur et plus de prestige, en la rattachant à une réalité plus haute, plus belle et presque surnaturelle. L'homme est un animal social, mais aussi un animal mythique, surtout mythique peut-être, car bien d'autres animaux sont sociaux. Le mythe exprime les désirs les plus profonds, les espoirs, les craintes, les passions, les sentiments. Il valide l'ordre social, il le justifie... Le mythe va de l'art aux concepts juridiques mêmes".

Arrêtons-nous un instant à ces pensées, et nous verrons que si l'historien, le législateur, le sociologue ne veulent pas être naïvement et inconsciemment des mystagogues, ils devraient l'être consciemment, et en appliquant un sens exercé de la nature concrète de l'homme.

Hier comme aujourd'hui, et aujourd'hui comme demain

Cette nature ne se modifie pas avec le temps. L'univers a changé depuis le déluge, mais non pas nous. Nous avons toujours le même nombre d'yeux, de bras, de jambes et d'oreilles, et la même constitution intellectuelle, psychique et morale. Dans la Grèce du 6^e siècle avant notre ère, les mythes étaient déjà des rationalisations, exprimant des notions fondamentales, des réserves

d'exemples, des instruments de l'éducation morale des citoyens. Ils étaient bien autre chose encore; Pythagore les employa pour faire avancer l'astronomie et progresser les mathématiques, et l'école hellénique qui fonda la pensée logique dut admettre le rôle de l'élément mythique dans l'esprit humain. Même quand la pensée grecque fut dominée par l'intellectualité pure, les mythes demeurèrent, et les stoïciens leur demandèrent des révélations sur la nature du monde, car ils savaient que pour faire accepter des vérités rationnelles, il faut souvent les revêtir de fables . . .

Sans doute Lévy-Brühl et son école ont-ils tracé une solution de continuité entre les civilisations "primitives" et la nôtre; ils ont cru apparemment que l'homme du 20^e siècle était le fruit d'une évolution ou d'une mutation qui l'éloignait radicalement de ses précurseurs. Mais si Lévy-Brühl s'était trompé ? Certains anthropologues contemporains, et non des moindres, sont persuadés de son erreur. Ils sont convaincus que dans toutes les cultures, à toutes les époques, les mythes remplissent des fonctions sociales indispensables et sont une sorte de décalogue pragmatique de la sagesse des peuples et cette puissance de cohésion dont nous parlions plus haut.

A y bien réfléchir, on se demande si Auguste Comte n'aurait pas péché par dogmatisme, dans sa théorie des trois états successifs de l'humanité : état théologique, état métaphysique, état positiviste ? Peut-être n'y a-t-il pas succession, mais simultanément, et les trois états coexistent sans doute dans notre cœur et dans notre esprit . . . Nous vivons toujours en partie de mythologie, et notre science dont nous sommes si fiers, fondée sur l'observation, l'analyse, la synthèse, ne progresse souvent que grâce à des mythes, parfois bien plus éphémères que

ceux dont s'est nourrie la pensée des âges révolus : mythe de l'évolution, battu en brèche aujourd'hui par de nombreux savants; mythe des microbes pasteurien, dépassé par la conception médicale du "terrain"; mythe de la symétrie atomique, et ainsi de suite... Théories fausses, idées erronées, certitudes fallacieuses ? Qu'importe, si elles sont utiles. Car tout est là.

C'est bon, puisque c'est utile

Utile, la théorie de l'évolution, fausse ou vraie, parce qu'elle a fait progresser d'un bond extraordinaire la pensée scientifique. Utile, la théorie microbienne, exacte ou erronée, parce qu'elle a ouvert des portes jusque là hermétiquement closes. Et utiles, les croyances sociales, économiques, politiques, psychologiques, qui ont entraîné les peuples, leur donnant une vision commune sur quoi peut se fonder leur existence même. Rétrospectifs, et évoquant un passé retouché, ou prospectifs et peignant un avenir utopique, les mythes ne peuvent jamais être soumis au critère de la véracité, qui ici ne veut rien dire. Seuls comptent les résultats. "Une idée simple" a dit Bainville, une image forte, agissent longtemps sur les esprits. Qui fera la part de l'imagination dans la politique, et dans l'histoire ? Qui fera la part des illusions ? — Illusions dont sont souvent nées les nations et leur grandeur. Le philosophe Alain affirmait que les mythes sont des erreurs-force culturelles; disons plus précisément qu'ils sont des erreurs-force tout court.

Cherchons-nous des évidences ? L'Histoire est là, ses tablettes à la main. Nous y déchiffrons la chronique de l'ancienne France, édifiée miraculeusement autour du mythe du droit divin des rois, guérisseurs d'érouelles.

Le siècle des Lumières assassine cette croyance, pour la remplacer par celle de la souveraineté du peuple, mythe dont la terrifiante puissance concrète bouleverse l'équilibre des mondes. Bonaparte, fils de la Révolution (cette génitrice de prodigieuses fables lyriques) proclame : "Nous luttons pacifiquement contre l'oppression des dieux", et d'une main sanglante refait l'univers étonné. La Prusse, râlant sous la botte napoléonienne, est galvanisée par la voix mystique de Fichte, thaumaturge qui crée de toutes pièces la métapolitique appliquée, et affirme que rêve et action ne sont différents que dans le monde des phénomènes, tandis que dans la vie, ils ne font qu'un, et qu'une nation ne peut se sauver que par sa propre énergie. La Prusse moribonde l'entend, se relève et marche — nous savons sur quels surprenants chemins . . . Le mythe du principe des nationalités a suscité magiquement sur la scène mondiale des pays tirés du néant; les révolutions françaises du 19^e siècle s'en sont nourries, ainsi que des divagations fumeuses des socialistes, dont les illuminations extravagantes ont créé en grande partie l'univers où nous vivons. Le monde soviétique a surgi des anciens mythes tzaristes et de l'évangile insensé de Marx. Et la France du général de Gaulle redevient grande, parce que ce visionnaire sublime a rêvé qu'elle l'était. "Réalité des illusions" a dit Nietzsche; et plus près de nous, Cocteau : "Le réel de l'Histoire devient souvent un mensonge, mais l'irréel de la fable devient réalité". C'est parce que cet irréel ne fait peut-être que façonner cette réalité selon ses desseins.

Le mythe, c'est la vie

Mais dira-t-on, les mythes ne sont-ils parfois péril-

leux, et même mortels ? Pour n'en prendre qu'un exemple, voyez l'ancien mythe germanique, qui travestit les dieux du Walhalla en guerriers, marqués au front de la croix gammée ? C'est vrai; mais croit-on tenir là un argument contre les mythes ? Ce n'est même pas une pensée claire. Car si certains organes du corps humain fonctionnent mal, d'aventure, et secrètent des poisons parce qu'ils se dérèglent, faut-il en exiger l'ablation universelle ? Si chez l'un la thyroïde se détraque et produit des déformations pathologiques, demanderons-nous qu'on prive de thyroïde le reste de l'humanité ? La fonction mythique, la faculté fabulatrice est aussi vitale que le fonctionnement des glandes endocrines — nous le répétons sans scrupule, car cette répétition est un devoir sacré. Redresser cette fonction, la diriger, éliminer les mythes nocifs et, comme nous disions, choisir ceux qui nous vont, bien entendu. Mais la supprimer, c'est attenter à la vie même. La faculté mythique est. Cela suffit.

Du moins, cela devrait suffire, chez tous ceux qui veulent diriger les nations, ou croient les guider. Hélas, quelle tristesse ! Ainsi nous voyons M. Michel Brunet, qui se veut historien et historien "scientifique", prononcer avec mépris le terme de "métahistorien", qu'il prend pour une insulte, alors que c'est une consécration. C'est que le mépris aveugle. Si nos élites voyaient clair, elles comprendraient qu'il n'est rien de moins scientifique en réalité que de ne pas tenir compte des éléments constitutants de la nature humaine, et que c'est faire preuve d'un déplorable romantisme. Mais ainsi va notre pauvre monde ! Les historiens rient des métahistoriens, les économistes se gaussent des historiens,

les mathématiciens haussent l'épaule devant les économistes . . . Ah ! sachons voir ! Sachons distinguer qu'il ne faut pas mutiler l'homme et "qu'on ne sert rien de lui, si on ne le sert pas tout entier".

Mais s'il faut avoir des mythes, il faut savoir les choisir; cela, répétons-le aussi. A chaque homme sa vérité a-t-on dit. A chaque nation ses mythes, qui lui conviennent et qui ne conviennent qu'à elle. Les préjugés nécessaires ne s'importent pas, même les plus beaux. Les cultures et les civilisations se distinguent les unes des autres, moins par leurs institutions que par leurs styles. Il y a des styles nationaux, comme il y a des styles artistiques, et chaque pays doit adopter les styles mythiques qui sont faits pour lui. Ici encore, l'art politique rejoint l'art tout court. A ceux qui sentent, qui savent ces choses, nous offrons pour conclure ces lignes du grand Camus, qui parle aux âmes libres comme la sienne, aux sages et aux voyants.

"Notre raison a fait le vide . . . Nous achevons notre empire sur un désert — Quelle imagination aurions-nous donc pour cet équilibre supérieur, où la nature balançait l'histoire, la beauté, le bien ? Délibérément, le monde a été amputé de ce qui fait sa permanence . . . L'histoire aujourd'hui n'explique ni l'univers naturel qui était avant elle, ni la beauté qui est au-dessus d'elle. Elle a donc choisi de les ignorer. Alors que Platon contenait tout, le non-sens, la raison et le mythe, nos philosophes ne contiennent rien que le non-sens ou la raison, parce qu'ils ont fermé les yeux sur le reste . . . La taupe médite . . ."

Qu'il nous soit donné de connaître d'autres méditations que celles-là !

Florence ou le vrai patriotisme

par Claude Trottier

La Matapédia est un pays triste, comme tous les pays, à sept heures du matin, quand il pleut ! A dix heures lorsque le soleil brille, ce peut être pour ceux qui l'aiment, le plus beau pays du monde.

La salle à manger de l'hôtel était sombre, froide, déserte. Florence, une grande fille, blonde sans s'aider, dix-sept ans, m'apportait mon petit déjeuner et ne voulait causer que pour le nécessaire. Que faire quand on ne peut rien dire ? Regarder et réfléchir ! Mais Florence était le seul fait nouveau dans cette salle, capable de susciter des réflexions neuves. Tête fine, yeux pâles, lèvres charnues, teint blanc, bras longs, mains longues, taille à faire rager une guêpe d'envie, bassin suffisant, jambes longues et grêles, démarche... musicale.

Je reconnaissais Florence. Je l'avais vue dans un film documentaire où l'on montrait une tribu nègre remarquable par la grâce de ses femmes. Florence est une négresse qui s'ignore, une descendante sans le savoir, des naufragés de la Baie des Chaleurs, ou d'un nègre trop battu qui s'est sauvé de son bateau. A moins qu'elle ne soit la preuve renouvelée d'un ancien bonheur d'occasion... A ce moment de mes considérations, un couple entre dans la salle.

Des gens qui accomplissent un grand voyage. Nouveau lit tous les soirs, départ avant le déjeuner, arrêt au premier hôtel ouvert. Lui, l'air mécontent. Elle, l'air fatigué. Florence donne le menu à la dame qui le passe au monsieur qui ne le lit pas; il ne lit pas le français. Il demande ceci et celà à Florence qui n'entend pas l'anglais. La situation m'amuse assez mais, j'interviens, lorsque le monsieur dans un éclair de génie et un éclat de fureur, lance cette expression devenue internationale "Ham and Eggs" ... et

que Florence ne comprend toujours pas. Je traduis de ma voix la plus douce par : il veut des oeufs et du jambon.

Le monsieur se retourne vers son sauveur et commence à lui dire tout ce qu'il a sur le coeur : la pluie, la pauvreté du pays etc. Il veut savoir sur le ton du gars qui blâme, pourquoi nos églises sont si belles, nos presbytères si gros, lorsque les habitations tout autour sont si moches. Cela lui rappelle la magnificence du Vatican, qu'il a vu, et ses alentours habités par des gueux. Je n'ai pas vu le Vatican, mais je le crois. J'ai d'ailleurs réfléchi déjà, en déjeunant, à la valeur matérielle des pays suivant leur religion. A part ça, je suis beaucoup moins catholique que le Pape. Mais, cet homme, à qui je viens, à y bien penser, de mettre le pain dans la bouche, m'attaque dans ce qu'il suppose que je suis. Il attaque la religion de mes pères, de mes frères et de mes enfants. Il me vise dans mon passé, mon présent et mon futur ! La réplique arrive vivement : de grosses églises dénotent des préoccupations plus nobles que, la grosse marine, la grosse aviation et la grosse armée. J'oublie le presbytère, et lui aussi, devant l'immense champ de réflexion qui vient de s'ouvrir. Il me donne raison. Je lui demande si la population qui entoure le Vatican n'était pas pauvre avant la venue du Christ ? ce qu'il concède. Je lui demande ensuite si le Christ est venu sur la terre pour enrichir quelqu'un, ce qui a pour effet de lui faire ouvrir la bouche sans qu'il n'en sorte rien.

Il nous reproche de nombreux enfants en guenille et si morveux. Je glisse sur la guenille et lui fais remarquer que nous n'avons pas d'arrière pensée religieuse ou politique quand nous faisons des enfants. Il comprend comme moi que la température est favorable à la grippe au moment où il traverse notre pays. Je me prive de lui dire, pour ne pas le choquer complètement et pouvoir connaître

le reste de son témoignage, que ces morveux peuvent un jour aller les moucher, comme nous avons déjà "signé", dans un geste secourable, une multitude d'O'Neill (Originaux et Détraqués); . . . et puis il pèse cent livres de plus que moi.

Il en a contre notre habitude de fumer une bonne pipe le soir, en veillant sur le perron. Je sais bien qu'il aimerait mieux nous voir lire, "l'Institution chrétienne" signée Jean Calvin, ou ce que nous avons de plus approchant : un extrait de *Ad Usam Sacerdotum*, édité spécialement et par erreur à l'intention du grand public. Mais il ne connaît pas nos moeurs électorales et ce n'est pas moi qui lui en parlerai, au cas où il trouverait dans cela, comme dans le reste, un sujet de critique. Je lui fais remarquer que l'Angleterre fabrique, avec de la bruyère française, les meilleures pipes du monde. J'ajoute que cette façon de connaître le tabac ne regarde que nous . . .

Lorsque pour gagner un point, il parle de nos affiches extérieures anglaises, alors que personne ne parle anglais à l'intérieur et qu'il commente le ridicule de cette situation, je lui laisse gagner ce point, mais le ridicule que je vois là n'est pas celui qu'il y voit. Je lui promets une amélioration qui le surprend. D'abord l'hôtel où il déjeune dans le moment s'annonce ainsi : "Manoir canadien, — Cuisine canadienne". Je sais bien que ce n'est pas la cuisine canadienne du père Lévesque, mais il aurait dû s'en douter. La situation qu'il vient de subir, nous l'endurons à Toronto et ailleurs. Il me renseigne, à savoir que Toronto fait partie d'un pays anglais. Je lui fais part que la Matapédia fait partie d'un pays français, que la paroisse où il se trouve n'est sûrement pas aussi évoluée que Toronto, mais que s'il a le temps d'attendre, le patron, vers huit heures, lui parlera un anglais excellent . . . Je lui explique que les

affiches extérieures sont souvent faites en série par le propriétaire, — "the sponsor" dit la charmante femme qui l'accompagne — qui est une compagnie américaine, ontarienne ou anglaise. Je le rassure, je lui jure que cela va changer ! Les affiches deviendront française et sponsor too. La jolie personne dit : "Good", pendant que lui fait les yeux ronds, ce qui prouve à mon avis, qu'en Ontario les femmes sont plus élégantes que les hommes. Un des rares points de similitude avec le Québec.

Celui qui signe cet article est un primaire. C'est l'homme de la rue décrit par deux moralistes célèbres depuis peu. Il se croit classé, quand de ses connaissances, des universitaires, parlent des morrons devant lui. Il sent qu'il n'a pas grand chose à dire dans une discussion sur les mérites du Nationalisme-Lévesque contre le Nationalisme-Groulx. Il lui semble que zéro ne peut pas être comparé à une valeur quelconque.

Le patriotisme, l'homme de la rue, il l'a dans le ventre. Il appelle ça avoir du coeur au ventre. Son patriotisme part du sang. La race pour lui prime la religion, l'union professionnelle, le parti politique et le régime politique. Il sait qu'il existait, à peu près tel qu'il est, avant tout ça. Il sait que rien de ça ne peut exister sans lui et qu'il survivra à tout ça. Il éprouve une répugnance à être avant tout et coûte que coûte, l'une ou l'autre de ses choses. Ces activités ont des domaines qui leur sont propres, et il pense que c'est en lui qu'elles trouvent leur équilibre. L'homme de la rue pour ne pas être de l'université est universel, parce qu'il est lui-même et son patriotisme est instinctif. D'instinct il se défendra si on le frappe bas, si on attaque ses frères ou les institutions qui sont un reflet de sa personnalité.

L'homme de la rue croit que l'admiration sans réserve de l'étranger est une menace à sa conception de l'existence.

Il se rend compte qu'il n'y a pas si longtemps il n'avait comme peuple qu'une seule originalité; son catholicisme, qu'une seule raison de se féliciter : celle d'avoir conservé le souffle. Au moment où il fonce dans tous les domaines et qu'il sent qu'il peut être plus qu'un catholique tout court, qu'il peut faire plus que respirer; au moment où il monte à l'attaque, en somme; il n'a que faire des pisse-vinaigre qui propagent les doutes sur sa valeur. Il s'indigne de voir des gens, un peu ou beaucoup issus de son sang, aller expliquer à des étrangers, par le sang et le culte, au nom d'une morale douteuse et au bénéfice d'une démocratie qui n'est appliquée nulle part, ses prétendus faiblesses et défauts. En d'autres pays ces gens seraient considérés comme des traîtres, traités en renégats, et l'habit ne sauverait pas le moine.

Suivant un sage Hindou, la tolérance serait le critère de la civilisation et de la culture. Si cela était vrai nous serions le peuple le plus civilisé du monde. Nous acceptons que nos prêtres soient un peu sorciers, nos médecins un peu charlatants. Nous sommes reconnaissants à nos hommes politiques d'employer la parabole; appelons ça des mythes, lorsque c'est pour nous faire accéder à des vérités ou à des biens que nous prendrions trop de temps à saisir autrement ! Nous ne châtons pas les traîtres, mais en vertu d'un esprit critique, qu'on nous nie, et d'un mécanisme démocratique véritable nous les écartons de notre chemin et nous rigolons !

Et Florence ! Bien . . . Florence, ce que je vous ai raconté d'elle se passait il y a deux ans. Au moment où je vous écris elle se marie. Pendant que vous me lisez elle s'apprête sans doute à faire, bravement et en toute innocence, sa modeste part dans ce qu'on appelait jadis, la Revanche des berceaux.

ENTRE NOUS

par François-Albert Angers

Un grave danger pour l'avenir du Canada et du Québec

A l'occasion de la discussion du projet de loi sur la nouvelle Commission de l'Énergie, au Parlement d'Ottawa, on a pu avoir l'occasion d'apercevoir combien il est difficile à l'homme politique de s'élever au dessus des intérêts particuliers; et combien ces intérêts particuliers sont susceptibles de dominer, par l'influence des hommes représentatifs qui composent les partis, la politique des gouvernements, et même des oppositions qui se prétendent les plus pures. Il se trouve au surplus que dans le cas dont il va être question, une décision d'extrême portée pour l'avenir industriel du pays a été prise en fonction d'intérêts locaux.

L'énergie hydro-électrique constitue, on le sait, une ressource qui donne au Canada un des rares avantages qu'il possède sur les États-Unis. Aussi les Canadiens les plus avisés ont-ils compris qu'il importait de se montrer extrêmement prudent dans l'exportation de l'électricité. D'autant plus qu'un tel commerce comporte des installations coûteuses et peut engendrer des situations où, après avoir admis l'exportation, on se trouve moralement engagé à continuer indéfiniment l'opération, à cause du préjudice considérable que l'on pourrait imposer à quiconque aurait pu croire de bonne foi à la certitude d'un approvisionnement régulier. Au surplus, chacun s'imagine assez bien que si un tel préjudice survient entre un inté-

ressé américain et son fournisseur canadien d'électricité, la diplomatie américaine entrera vite en jeu pour faire prévaloir, au besoin, ce qu'on pourrait appeler la "bonne foi" du plus fort !

Conséquemment, le législateur avait-il dès 1907 prévu que toute exportation d'électricité ne peut être faite que sous régime de permis, tel permis n'étant jamais valable pour plus d'un an. C'était signifier d'avance à tout acheteur américain qu'il ne doit compter sur l'électricité canadienne que pour des nécessités exceptionnelles, de nature purement excédentaire; et l'empêcher d'invoquer la bonne foi et les droits acquis pour faire intervenir le gouvernement américain en vue d'imposer au Canada la continuation du service. Par ailleurs, le Canada a pu, de cette façon, disposer régulièrement d'une année à l'autre, de ses excédents d'énergie électrique.

Or, dans la nouvelle loi de la Commission nationale de l'Énergie, l'article 85 permet à la Commission d'accorder des permis pour une durée de 25 ans, ce qui peut vouloir dire, dans les perspectives que nous venons d'évoquer : pour toujours. Le député libéral McIlraith a fait valoir le danger de la nouvelle clause et proposé un amendement. C'est M. Howard Green, alors ministre des Travaux publics, qui est intervenu dans le débat, se substituant au ministre chargé du bill, M. Gordon Churchill, ministre du Commerce. Pourquoi la clause ? Parce que l'on prévoit avoir besoin d'un permis à long terme, pour régler avec les États-Unis la question de la rivière Columbia, qui intéresse au plus haut point la Colombie canadienne.

M. McIlraith a fait valoir, avec beaucoup de sens, qu'on ne règle pas ainsi une question particulière, si importante soit-elle pour une partie du pays, par une

législation générale qui met en jeu la structure totale d'une politique si vitale pour l'ensemble de tout le pays. Un développement comme celui de la Columbia, vu les ententes qu'il exigera entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain, devra de toute façon venir devant le parlement canadien. Rien de plus facile alors que d'y inclure une clause spéciale, pour un permis de 25 ans. Ainsi le principe de la législation générale reste-t-il intact, sans empêcher par ailleurs la réalisation particulière qui exige un traitement spécial.

Mais rien n'y fit ! Obnubilé par son désir de voir réussir les négociations entre le Canada et les États-Unis sur la Columbia, M. Green a tenu tête. Sa défense aurait dû lui faire comprendre le danger de sa position. En somme, il tenait à cette clause afin de bien disposer les États-Unis dans les négociations; c'est-à-dire qu'en définitive, pour réussir son marché, il offre aux États-Unis un changement de notre politique générale qui ne pourra manquer dans l'avenir, en particulier sous la pression des intérêts américains, de déborder le cadre de la Columbia. Il est évident, que comme les Cours de justice, la Commission ne se réfèrera pas aux Débats de la Chambre des Communes chaque fois qu'elle aura à statuer sur une demande de permis. Elle considèrera le texte de loi. Et le texte de loi autorise dorénavant la Commission à accorder des permis d'exportation de 25 ans à n'importe qui si elle le juge à propos.

Pour bien comprendre la situation, il faut évidemment signaler, à ceux qui ne le sauraient pas, que M. Howard Green est un député de la Colombie canadienne, et l'un des membres les plus influents du parti conservateur. M. Green lui-même n'était pas, semble-t-il, sans sentir la fausseté de sa position, dans un parti qui a tellement mis

à l'ordre du jour l'affirmation de l'indépendance du Canada vis-à-vis les États-Unis. Et c'est évidemment un bien piètre raisonnement qu'il a jeté dans la discussion quand il a dit : "Le parti conservateur est le dernier parti, en ce pays, à désirer passer une législation qui militerait contre les intérêts du Canada dans ses relations avec les États-Unis. Toute l'histoire du parti le prouve, mais dans le présent cas, je soumets, que ce serait folie d'adopter l'amendement proposé par le député d'Ottawa-Ouest." Ce serait folie, a-t-il précisé, parce que ce serait faire "preuve d'une incompréhension des faits tels qu'ils se présentent en 1959". Sur quoi, M. McIlraith a touché le vif de la plaie en rétorquant qu'il doutait, comme député de l'Est, "que la juste compréhension des faits ne soit le privilège que de ceux qui ont eu la bonne fortune de naître en Colombie canadienne".

Remarquons bien qu'il ne saurait être question de mettre en doute la bonne foi de M. Green, et de soupçonner ici le parti conservateur de quelque dessein secret favorable à des intérêts capitalistes américains. D'abord, personne dans le parti conservateur n'a défendu bien fortement la position tenue par M. Green. Seul, M. Churchill, qui avait déjà exprimé sa satisfaction de voir M. McIlraith soulever cette question "parce qu'elle est importante", est intervenu pour dire d'abord que les libéraux avaient raison d'affirmer que les divers gouvernements s'étaient montrés extrêmement pointilleux sur ce sujet depuis 50 ans; puis justifier le maintien du texte par des arguments fort secondaires : a) la restriction d'un an n'était pas dans la loi, où il n'y en avait aucune, mais dans les règlements, alors qu'il s'agit maintenant d'une disposition légale à l'intérieur de laquelle les Commis-

saires décideront selon leur bon jugement; b) il y aura peut-être d'autres développements que celui de la Columbia qui pourront exiger des permis plus longs; c) il ne s'agit pas du vote d'un Parlement, qui n'est pas éternel et dont les décisions peuvent toujours être changées par un autre Parlement. Argumentation de bien pauvre légalité stricte, en regard des points de vue politiques de M. McIlraith, et que le ministre a conclue en exprimant l'espoir que "les Commissaires seront aussi prudents, dans l'octroi de permis pour l'exportation d'électricité, que les autres Canadiens l'ont été depuis cinquante ans". On sent donc qu'il y a eu malaise même dans le parti conservateur. Car il n'y a pas de commune mesure entre une Commission, siégeant en très petit comité dans les cadres de pouvoirs légaux dûment établis, et un Cabinet gouvernemental qui doit envisager les réactions d'une opposition s'il modifie certains règlements, dont le changement doit être rendu public ! (Débats, 2 juin 1959, v.g., pp. 4248-4253).

Il paraît donc bien évident que cette disposition doit être attribuée avant tout à l'influence personnelle de M. Green et à son grand désir de faire aboutir un certain projet pour sa province. D'autant que tout lecteur des Débats de la Chambre pourra avoir la surprise de trouver le parti C.C.F. en plein accord avec les conservateurs, sous l'influence d'un autre député de la Colombie canadienne, M. Herridge. Celui-ci engagea, en effet, tout son parti, en déclarant avec emphase : "Les membres de notre groupe s'opposent de la façon la plus énergique à l'amendement. Nous appuyons la position du ministre des Travaux publics" !

Naturellement, aucun des députés conservateurs de la province de Québec ne parut considérer que l'intérêt de notre province pouvait se trouver fortement engagé dans cette petite clause. Or l'exportation est un domaine qui relève de la juridiction fédérale. Telle que la situation juridique avait évolué jusqu'ici, les intérêts du Québec, qui coïncident fortement en l'occurrence avec ceux de l'indépendance canadienne, étaient bien sauvegardés. Et c'est au moment où l'on apporte l'argument de nos ressources hydro-électriques pour prétendre annuler les effets de la canalisation du Saint-Laurent en faveur de l'Ouest, que nos députés laissent changer le *statu quo* du régime de l'électricité sans même dire un mot !

Car M. Churchill a beau dire, la situation est considérablement changée. Même si ce n'était pas une loi qui intervenait spécifiquement quant à la limitation du permis, le silence de la loi elle-même combiné au règlement qui en déterminait l'économie établissait une situation juridique à tendance limitative qui disparaît. Et il ressort de la discussion que le changement n'a pas été fait pour le bon motif, si réellement il existe de bons motifs pour un changement. Il est donc fort à désirer que la question revienne devant le Parlement dès la prochaine session, patronnée de préférence par le gouvernement lui-même sous l'influence de nos députés, sinon par un député libéral du Québec, bien documenté sur toute la question, de façon qu'elle soit vraiment débattue à son mérite, et réglée comme telle.

Le régime de l'impudence et de la grossièreté

Il fait peine de le constater, mais il faut bien admettre que la démocratie tend à être un régime d'où la courtoisie est absente. M. Le Bidois le notait, dans une chronique linguistique au Monde reproduite dans Le Devoir, la courtoisie naît spontanément dans un régime bien hiérarchisé, parce que les humbles ont le respect des grands, et que les grands peuvent se payer, du haut de leur supériorité acceptée, le luxe de la politesse. Il est évidemment beaucoup plus difficile de faire respecter, dans un régime d'égalité, la dignité de la personne humaine, qui devrait elle aussi engendrer la politesse mais qui reste un concept beaucoup plus abstrait, donc plus lointain pour la majorité des gens, que les distinctions de classe.

La grossièreté atteint évidemment son comble quand un régime démocratique demande de plus en plus à l'État de s'occuper des affaires de tous, au lieu de s'en remettre à la seule initiative privée. A la grossièreté égalitaire s'ajoute la grossièreté naturelle du bureaucrate, souvent un *minus habens* quelconque, qui s'abrite derrière la souveraineté, et par suite l'impunité, de l'État pour donner satisfaction à ses instincts naturels de tyranneau. Il n'est qu'à lire le genre de lettres, presque toujours choquantes, qui nous viennent des différents services gouvernementaux, notamment quand il s'agit de lettres où le citoyen est avisé qu'il doit obtempérer à telle législation ou règlement. La façon dont les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu, par exemple, se comportent à l'égard du contribuable et lui écrivent, constitue certainement un modèle du genre. Quelle différence entre la série des lettres courtoises que n'importe quel entrepreneur privé bien avisé écrit à ses

clients en retard dans leurs paiements avant d'en venir aux menaces; et les sommations brutales par lesquelles le fonctionnaire du fisc vous force à payer, sous l'épée de Damoclès d'un jugement arbitraire, sans contestation et sans appel à la Cour d'Echiquier, les montants pour lesquels il vous cotise, avant même qu'il ait été établi que vous devez bien la somme qu'il vous réclame ! On comprend tout de suite que le premier a besoin de conserver ses clients; alors que l'autre "s'en foute" royalement, c'est le cas de le dire, le contribuable ne pouvant lui échapper en aucune façon.

La discussion des crédits nous a fourni un autre exemple du genre, à la Chambre des Communes d'Ottawa. Il s'agissait d'un batelier qui, depuis trente ans, assure le service des passagers entre une île et la terre ferme sur le fleuve Saint-Laurent; et qui reçoit à cette fin une subvention gouvernementale par l'intermédiaire de la Commission maritime du Ministère des Transports. Un concurrent qui dispose d'un bateau plus gros — et plus convenable pour les besoins actuels — propose d'assurer le service pour la même subvention. *Après trente ans de service*, on avertit alors tout simplement le monsieur en question, par lettre, que son contrat ne sera pas renouvelé, que le service a été confié à un autre.

Il n'est pas exclu qu'il y ait là-dedans une question de "bleu" et de "rouge", une question de patronage politique. Mais enfin, dans la discussion, le ministre des Transports trouve qu'on a procédé très normalement. Ce monsieur, selon le ministre, devait savoir — tout se sait dans les petits centres ! — qu'il avait un concurrent disposant d'un bateau plus approprié au service. C'était à lui d'avertir le ministère qu'il était prêt à changer de bateau pour la même subvention; on lui aurait alors ac-

cordé la préférence. Le ministre ne voit donc pas de quoi fouetter un chat dans le fait que la Commission lui ait écrit, sans autre avis :

La Commission a examiné la question sous tous ses aspects et a décidé que (votre bateau) ne convenait pas en l'occurrence, et par conséquent, je suis chargé de vous informer que votre contrat ne sera pas renouvelé en 1959.

"(...)

"Je profite donc de l'occasion pour vous remercier, au nom de la Commission, de votre coopération au cours des dernières années."

Il ne voit pas qu'il aurait été de la plus élémentaire courtoisie de l'avertir de l'insuffisance de service, de lui indiquer dans des formules polies que le contrat ne pourra pas être renouvelé s'il n'est pas prêt à se procurer un bateau plus gros sans exiger l'accroissement de la subvention. Avec le fonctionnaire en question, il paraît trouver que la courtoisie se trouve respectée, avec la formule de style de la fin, qui en l'occurrence frise plus la moquerie, et par conséquent l'insulte qu'une véritable reconnaissance des services rendus.

Et je ne fais pas ici un commentaire implicite. C'est précisément sur la façon de procéder envers cet homme qu'a porté le débat, et c'est de cette façon que le ministre traite le problème. Décidément, le ministre des Transports est un vrai démocrate, un vrai sans-culotte ! (Débats, 12 juin 1959, v.a., pp. 4685-4687).

Au fait d'ailleurs, la démocratie pervertit à ce point les moeurs, que beaucoup de politiciens qui me liront vont se dire : "Qu'est-ce qui lui prend à Angers ! Après trente ans, ce batelier (probablement libéral) avait eu sa

part de galette ! Pourquoi aurions-nous mis des gants blancs pour donner une chance à un conservateur !"

* * *

Le respect des contrats et la Constitution !

Grande nouvelle ! Les libéraux, dans l'opposition cependant et malheureusement, ont redécouvert que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord est un contrat. Bien plus encore ! Ils ont redécouvert qu'il ne faut pas s'en tenir à la lettre dans l'interprétation de ce contrat, mais aller jusqu'à l'esprit; et ne jamais modifier une situation qui peut altérer cet esprit sans obtenir au préalable l'acceptation des diverses parties intéressées. Il est vrai que ce n'est pas encore à propos de la façon dont la province de Québec a été traitée par le parti libéral pendant qu'il gouvernait le pays que cette étonnante illumination est venue à MM. Pearson et Pickersgill, mais espérons que l'oeuvre de conversion fera son chemin jusque-là !

Pour le moment, il s'agissait de Terre-Neuve. L'article 29 de l'accord intervenu entre le Canada et Terre-Neuve, au sujet de l'Union, spécifiait que "dans les huit années qui suivront la date de l'Union, une Commission royale sera chargée d'examiner la situation financière de la province de Terre-Neuve et de faire des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle, le cas échéant, (...) nécessaire (...) pour permettre (au gouvernement de Terre-Neuve) de maintenir ses services publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement" que celle des autres provinces Maritimes.

La dite Commission Royale a été nommée et a fait rapport. Elle a recommandé de verser au gouvernement de Terre-Neuve, une subvention annuelle de \$8,000,000, mais déduction faite de la subvention inférieure qui avait été prévue à l'Acte d'Union pour une période de douze ans. La Commission a, par suite, libellé sa recommandation dans les termes suivants : tel montant pour telle année, tel montant pour telle autre année (et ainsi de suite jusqu'à l'année correspondant à la douzième année de l'Union), et elle ajoute "et par la suite (*thereafter*), \$8,000,000 par année".

Conformément aux recommandations de la Commission, le gouvernement fédéral présentait cette année, au Parlement, une loi prévoyant le paiement d'une subvention de \$8,000,000 par année à Terre-Neuve, jusqu'en 1962. Le gouvernement ne prétendait pas par là spécifier qu'il n'y aurait plus de subvention spéciale à Terre-Neuve après 1962. Mais comme cette année-là correspondra à la révision générale de tous les accords fiscaux entre le gouvernement central et les Provinces, il tient que le problème de Terre-Neuve pourra alors se régler dans le cadre des études et ententes qui interviendront à ce moment.

Grand scandale chez les libéraux ! M. Diefenbaker viole, en agissant ainsi, des droits constitutionnels sacrés ! Monsieur Pearson concède que selon le texte littéral de l'article 29, tout ce à quoi s'est engagé le gouvernement fédéral, c'est à nommer une Commission; il faut bien qu'il le concède, car du côté du gouvernement on lui remontre une déclaration précise de M. Saint-Laurent à cet effet. Mais il ajoute aussitôt, aucun texte de M. Saint-Laurent ne pouvant alors être apporté à l'encontre, que le sens du

texte de l'article 29 implique que le gouvernement fédéral doit accepter les conclusions de la Commission et les appliquer, à moins que d'accord avec Terre-Neuve il ne soit convenu de les modifier. M. Pearson argumente assez justement, ici, que si le texte de l'article 29 ne comportait pas un engagement implicite de la part du gouvernement fédéral, il deviendrait une pure duperie à l'égard des Terre-Neuviens, qui auraient été des imbéciles en l'acceptant. Ceux qui sont familiers avec les campagnes autonomistes de l'Action Nationale se rappelleront que nous avons bien souvent remontré la même chose en regard de certaines interprétations du gouvernement sur le sens des articles 91 et 92 de la Constitution du Canada quant aux droits des provinces, et du Canada français en particulier. MM. Saint-Laurent, Lesage et compagnie en ont fait dans le temps des gorges-chaudes, et se sont satisfaits non seulement de s'en tenir au texte, mais d'interpréter le texte à la renverse du procédé qu'applique aujourd'hui M. Pearson, en "tirant unilatéralement la couverture" du côté d'Ottawa.

Donc, selon M. Pearson, le gouvernement fédéral devait appliquer les recommandations de la Commission intégralement, à moins que Terre-Neuve ne l'en dispense. Or la Commission n'a pas dit "\$8,000,000 jusqu'en 1962"; elle dit : "\$8,000,000 par la suite", sans limite de date. Évidemment, précisent M. Pearson, M. Pickersgill ou les autres députés libéraux, cela ne signifie pas que le gouvernement fédéral devra payer \$8,000,000 indéfiniment. Ces \$8,000,000 ont pour objet l'obtention d'une fin définie par l'article 29 de l'entente Canada-Terre-Neuve. Ils doivent être nécessaires pour le maintien des standards établis. Le gouvernement fédéral aura le devoir de reviser

la situation de temps à autre, et d'accord avec Terre-Neuve d'accroître ou de réduire ledit montant. Mais tant qu'une telle revision n'aura pas eu lieu; et tant que les deux parties ne seront pas tombées d'accord sur un nouveau montant, le gouvernement fédéral doit payer les \$8,000,000. Sans quoi, il viole la Constitution et lèse Terre-Neuve.

Le gouvernement a répliqué à cela que la loi actuelle pourvoit au règlement du problème jusqu'en 1962, mais ne préjuge pas de ce qui se passera ensuite. Il en appelle alors à la même bonne foi qui a présidé à l'acceptation de l'article 29, malgré le peu de garantie littérale qu'il comportait. Il va de soi, disent les conservateurs, qu'en 1962 le cas de Terre-Neuve sera examiné avec équité, comme celui de toutes les autres provinces, et réglé dans l'esprit de justice qu'aucun gouvernement ne saurait mettre de côté. "Nos affaires sont entre bonnes mains dans les mains de ces Canadiens", disait M. Godbout. Argumentation conservatrice donc, qui paraîtra familière à nos lecteurs puisqu'elle ressemble étrangement à celle de M. Saint-Laurent, dudit M. Godbout et des autres libéraux, sur la question du français, des problèmes fiscaux, etc., quand ils étaient au pouvoir, alors que les conservateurs accusaient volontiers le gouvernement de manquer de scrupule dans sa façon de traiter avec les provinces !

— Mais c'est justement là qu'est le tort causé à Terre-Neuve, ont répliqué les libéraux. En ce qui concerne les subventions en cause, assimiler Terre-Neuve aux autres provinces, c'est la dépouiller d'un droit spécial qui lui est propre. Ce qui sera discuté en 1962, ce sont des clauses d'ententes intervenues entre le Fédéral et les provinces, en vertu desquelles le Fédéral consent des subventions spéciales auxquelles aucune clause constitutionnelle ne l'oblige (ce qui peut être considéré comme exact pour

autant qu'il s'agit des subventions de péréquation, à l'exclusion des subventions de dédommagement pour location des domaines fiscaux). Alors que la subvention spéciale de Terre-Neuve est partie d'un "contrat constitutionnel, qui constitue l'une des bases de la Confédération". C'est un problème qui doit être complètement distingué des autres, et dont les données ne sauraient être modifiées "qu'avec pleine connaissance de cause et consentement des deux parties concernées".

Je ne m'attarderai à discuter ici le mérite de la question. La thèse libérale ne peut que m'être sympathique. Je veux seulement constater qu'il est malheureux que les libéraux au pouvoir n'aient pas manifesté autant de scrupule dans leur façon d'aborder et de régler les questions constitutionnelles. A l'aulne que nous fournit ainsi le parti libéral lui-même, pour juger sa politique, il sera difficile à tout esprit le moindrement dégagé de ne pas conclure que les gouvernements des années 1945 à 1957 ont pratiqué, contre la Constitution du Canada, une série de coups d'État qui appellent urgente réparation. (Débats, v.a., 13 juillet 1959, pp. 5906-5926).

* * *

La déclaration des anciens aumôniers de syndicats catholiques

La déclaration des cinq aumôniers de syndicats catholiques sur la confessionnalité dans la C.T.C.C., constitue un document courageux et important. On aurait mauvaise grâce de ne pas accorder l'honneur des armes à ces cinq prêtres, tous attachés à une oeuvre qui leur tient encore à coeur, et qui rompent un long silence,

peut-être à regret, parce qu'ils ne peuvent plus retenir leur indignation devant ce qu'ils estiment être une oeuvre de sabotage. On leur a reproché leur ton polémique, mais je serais plutôt porté à les en excuser, sinon même à l'accepter comme une nécessité dans les circonstances exposées, si elles sont exactes. Devant les grandes impostures, les saintes colères sont la marque d'un grand zèle; et la capacité de s'indigner et de frapper un grand coup est souvent le seul moyen efficace d'action quand on veut provoquer un revirement dans un long processus d'évolution.

Naturellement, toute la question tient à connaître la mesure dans laquelle c'est par des finasseries, tant vis-à-vis des syndicats affiliés, des membres et de l'autorité religieuse, plutôt que par une discussion franche et loyale, que la C.T.C.C. en est arrivée au point de s'être en partie dépouillée ou d'être prête à se dépouiller d'une de ses caractéristiques les plus spécifiques : son caractère de syndicat catholique entièrement attaché à la pratique de la doctrine générale et sociale de l'Eglise. Malheureusement, mon expérience des vingt dernières années et les observations que j'ai pu avoir l'occasion de faire m'incitent à croire qu'il y a beaucoup de vrai dans les accusations que portent, en quelque sorte, les cinq aumôniers.

On peut, je crois, observer comme fait assez général l'affaiblissement considérable du sens moral dans l'action, même parmi les réformateurs les mieux intentionnés et les plus religieux. A ce point de vue, on peut se demander s'il y a encore tellement de différence entre les catholiques et les incroyants dans les modes de comportement, marque du degré de foi que l'on éprouve dans une morale supérieure et dans le triomphe de la vérité par la proclamation

de la vérité. Les réformateurs catholiques ne paraissent pas disposés à laisser beaucoup plus de travail à la Providence que les athées : très modernes, ils comptent surtout sur leurs propres forces humaines. C'est alors le machiavélisme qui triomphe, tous leurs moyens paraissent aisément bons, qui concourent à atteindre la fin sincèrement crue bonne. On me permettra de dire que la remarque ne s'applique pas uniquement aux laïques, et que beaucoup de religieux paraissent affligés du même mal, au grand scandale du petit peuple.

En ce qui concerne l'action syndicale chez nous, j'ai trop entendu exposer de faits par des patrons il est vrai, et assez entendu de remarques formulées par des chefs syndicaux ou des partisans ouvriéristes du syndicalisme, pour ne pas avoir mes doutes sur l'honnêteté de certains moyens appliqués soit dans la poursuite des revendications syndicales, soit dans la direction des syndicats même, j'allais dire surtout, catholiques. Je veux bien qu'on me prouve que j'ai tort, mais je trouve que les affirmations et insinuations des cinq aumôniers ont un fort accent de *écrité*.

D'ailleurs les faits démontrent, par la division que le problème est en train de créer dans le monde de la C.T.C.C., que la cause du non-confessionnalisme a été poussée soit d'une façon malhabile ou brutale, soit d'une façon trop habile, peut-être l'une et l'autre à la fois selon les moments. Il est au surplus assez notoire que plusieurs chefs ou des intellectuels du mouvement syndical catholique actuel y sont entrés alors qu'ils étaient déjà dépourvus de toute conviction confessionnelle, situation qui pouvait difficilement ne pas évoluer vers des formules d'action qui prendraient aisément l'allure de manoeuvres en vue

de gagner le reste, c'est-à-dire la très grande majorité des syndiqués, à leur point de vue minoritaire.

Tout cela est malheureux, au point qu'en un sens on peut dire qu'avant même d'avoir abandonné le nom "catholique" et l'adhésion formelle à la doctrine de l'Eglise (qui ne sont en définitive que des mots), nos syndicats catholiques sont déjà engagés dans des méthodes d'action telles qu'on pourrait difficilement les différencier des autres autrement que par le fait d'une proportion plus grande de membres adhérant aux rites extérieurs de la religion catholique. Cette expression d'opinion est peut-être dure, trop dure même, mais elle correspond à une situation de fait incontestable au moins en champ partiel, et à une exigence de pureté qui me paraît essentielle à celui qui veut vraiment se dire catholique. Il faudrait y revenir, non seulement dans les syndicats d'ailleurs, qui ne sont pas les seuls à se donner comme des réformateurs désireux d'établir un ordre de moralité, de justice et de charité.

Cette absence de souci de respecter dans l'action, les règles de l'honnêteté dans les moyens, même si l'adversaire ne le fait pas, explique en grande partie la désaffection d'une certaine élite envers les syndicats ou envers les associations et partis réformateurs, désaffection que les intéressés se sont souvent satisfaits d'attribuer à l'apathie, à l'ignorance, à la vénalité ou au manque de sens social de la population. Quand un groupe, même s'il a raison par le fond, se met dans son tort par ses méthodes, il perd tout de suite les sympathies que lui vaudrait sa situation de martyr de la vérité. Le syndicat révolutionnaire n'a que faire de telles distinctions : seule la force compte. Mais le syndicat réformateur désireux

de s'attirer la sympathie du public, parce qu'elle est essentielle à son succès, ne saurait se dispenser d'agir pour que son bon droit demeure évident et qu'on ne puisse être sujet à la tentation de renvoyer les deux parties dos à dos.

Quant au fond, le problème de la confessionnalité des syndicats est assez sérieux pour mériter d'être traité avec toute la droiture qui est nécessaire à l'action éclairée en une matière si grave. L'Action Nationale n'a pas manqué de s'inquiéter des rumeurs selon lesquelles nos syndicats catholiques et nationaux songeaient à se fusionner avec la CTC. La nouvelle de la fusion des syndicats neutres avait cependant jeté une telle panique dans les rangs de la C.T.C.C. que plusieurs estimaient le syndicalisme catholique mort de toute façon s'il ne trouvait pas le moyen de s'affilier à la "grosse Union". Ces prédictions sombres ne paraissent pas en voie de se réaliser.

Une fois réglées de telles considérations pratiques de vie ou de mort, on peut se demander pourquoi des esprits catholiques peuvent tant tenir à décatholiciser leurs syndicats ? Pourquoi dans une province en grande majorité catholique, on cherche tant à mettre son drapeau religieux et aussi bien national dans sa poche au lieu d'affirmer sa force en faisant triompher le point de vue qui nous caractérise ? Plus paradoxal encore, comment se fait-il qu'un grand nombre de ceux qui, dans la C.T.C.C., travaillent le plus activement à déconfessionnaliser le syndicat soient précisément des gens qui ont été fort actifs, dans leur jeunesse, dans les mouvements d'action catholique ? Ne serait-ce pas dû au fait qu'affirme le chanoine Lionel Groulx dans sa conférence de Valleyfield sur le "rôle d'une société nationale" :

"Au témoignage de l'un de nos chefs religieux, et non le moindre, le premier en cette province et dès 1901, à quelques milles d'ici, au Collège de Valleyfield, j'aurais fondé et mis en train un groupe d'action catholique. Mais il est arrivé, hélas, qu'à l'aide d'une formule malheureuse, — de moins charitables disent idiote — d'action catholique, formule adoptée, propagée par trop d'aumôniers, il est arrivé, dis-je, que sous prétexte de faire pratiquer à la jeunesse un catholicisme épuré, on lui a présenté un catholicisme libéré du temporel et du terrestre, (...) "désinfecté de l'impureté du nationalisme". Tout comme si l'Eglise avait excommunié les patries et les nations et aboli les devoirs envers elle. (...) Le résultat, aussi bien, dans notre jeunesse, aura été qu'on n'a su former ni des hommes, ni des citoyens, ni des Canadiens français, ni même des catholiques. Mais l'on a jeté, dans la vie, depuis deux générations écolières, la plus dangereuse espèce d'hommes qui soient : des déracinés."

La leçon doit porter, et être méditée, car si on s'en tenait aux arguments purement pragmatiques employés par les partisans de la non-confessionnalité, il faudrait croire que nous sommes descendus bien bas dans la voie d'un matérialisme de classe, en définitive assez grossier, dépourvu de toute grandeur d'âme et d'esprit.

La leçon du chanoine Groulx rejoint une remarque spontanée, qui aura étonné le lecteur à première vue, mais qui pourrait bien être plus profonde qu'elle n'en a l'air, du billet de Claude Trottier. Là où il exprime l'idée que pour l'homme du peuple, l'amour de sa race, il l'a dans le sang, avant tout autre sentiment ou idéal ! C'est peut-être bien là en effet que commence la fierté de ce qu'on est, avec tout ce qui s'y ajoute ensuite, notamment la

croissance dans la foi de ses pères. C'est peut-être bien parce qu'on a tué chez nous la fierté nationale que nous avons si peu de fierté religieuse ! Non pas qu'il faille confondre valeurs nationales et valeurs religieuses, en dépit de l'intimité inévitable qui s'établit entre les deux; mais bien que l'apprentissage de la fierté de soi doive se faire naturellement dans le sens de la patrie pour pouvoir s'étendre ensuite aux valeurs supérieures. C'est là une hypothèse sociologique et biologique qui paraîtrait confirmée par l'évolution des événements chez nous au cours des dernières années. On ferait bien d'y réfléchir et d'en tirer au besoin, des leçons opportunes pour l'avenir.

* * *

Depuis que le texte qui précède a été écrit, les dirigeants et l'aumônier de la C.T.C.C. ont opposé une dénégation complète, mais non circonstanciée encore aux affirmations des cinq aumôniers. Leur document, annonçant, sera étudié à fond et un rapport fait au Congrès de la C.T.C.C. Cette dénégation ne change rien à la substance des remarques qui précèdent, qui sont surtout d'ordre général à propos de la déclaration et restent dans l'ensemble valides, à mon avis, même si elles peuvent s'appliquer moins complètement aux événements mentionnés dans la déclaration.

Pour le moment, nous sommes donc en face de deux versions contradictoires des faits. Attendons la fin à ce sujet. Il n'en reste pas moins que certains des avancés qui accompagnent la dénégation des dirigeants de la C.T.C.C. sont contestables. On fait grief, en effet, aux cinq aumôniers de n'avoir pas consulté la C.T.C.C., et ne pas lui avoir soumis leur mémoire au lieu de le lancer dans

le grand public. Ainsi, dit-on, un tort considérable est fait à la C.T.C.C.

Je m'inscris en faux contre une telle attitude, qui n'est d'ailleurs pas conforme à la ligne de conduite que les dirigeants de la C.T.C.C. eux-mêmes pratiquent à l'égard d'autres autorités non moins respectables dans des circonstances que l'on peut estimer similaires. Il faudrait tout de même que nous nous habituions à ne pas avoir deux poids et deux mesures : un pour notre façon de nous comporter envers les autres, et un autre pour la façon dont nous voudrions que les autres se comportent envers nous. En somme, nous devons accepter que les autres nous fassent ce que nous croyons juste de leur faire dans des circonstances identiques. Et encore une fois, ces remarques ne valent pas uniquement pour la C.T.C.C., mais pour tous ceux qui sont engagés dans l'action sociale et politique.

Le clergé dans son ensemble, avec à sa tête l'épiscopat, pourrait à juste titre soutenir — et est effectivement porté à soutenir — qu'il représente une institution de considérable importance dans la vie de notre province. Lui faire tort en jetant dans le public toute sorte de doute sur l'efficacité sociale de l'Église dans son action temporelle peut avoir des conséquences graves, même si les critiques sont parfaitement justifiées, les hommes d'Église étant des hommes faillibles comme les autres. Aussi les divers porte-parole du clergé ont-ils souvent laissé entendre qu'avant de formuler des critiques publiques contre l'action du clergé dans les syndicats, dans l'école et dans les institutions charitables, il vaudrait mieux soumettre ses doléances en privé à l'évêque du lieu, qui y fera droit si elles sont justes. Les écrivains de Cité libre, par exem-

ple, qui ne sont pas très éloignés de la direction de la C.T.C.C., ne s'en sont pas plus gênés pour cela, en prétextant, peut-être avec une part de raison, que l'évêque étant souvent mal informé par ses propres conseillers ou ayant déjà une idée faite, une démarche privée n'aboutirait nulle part. On croit indispensable, pour le bien même de l'Église dit-on, d'aérer la chose en la jetant dans le public.

Le gouvernement de la Province est aussi une institution importante, même si l'on n'aime pas celui qui a temporairement été choisi par le peuple pour le diriger. Lui aussi pourrait souvent se plaindre qu'avant de formuler certaines critiques en public, on aurait avantage à se mieux renseigner auprès des autorités. Il serait même évident à quiconque veut regarder la chose objectivement que l'opposition systématique à un gouvernement, parce qu'elle prend une tonalité électorale, est le bon moyen pour engendrer l'entêtement systématique des gouvernants contre tout ce qui est proposé par des éléments d'opposition. La C.T.C.C., par ses organes publics autant que par les commentaires privés de ses dirigeants, ne se gêne pas non plus pour cela. Elle croit que nous vivons en démocratie, et que le public doit être informé de ce qu'elle estime être sa juste interprétation des événements. A l'égard du gouvernement actuel, elle tend à formuler son opinion en termes d'un manque total de confiance. Et on expliquera volontiers qu'à cause de cela, il est inutile de consulter, de négocier en privé, en un mot de mettre des gants blancs.

On pourrait en dire autant de l'attitude des mêmes dirigeants à l'égard de ce qu'on peut appeler l'élite de la nation. Quand il s'est agi de dénoncer les supposés mythes

du nationalisme et la prétendue influence néfaste de tous ceux que notre peuple a appris jusqu'ici à considérer comme des esprits indépendants et à respecter comme des chefs de qui on peut attendre des directives désintéressées, les mêmes personnes, dans un livre comme la Grève de l'Amiante, ne se sont pas encore gênées. Elles n'ont pas pris l'attitude de mettre en valeur ce qu'il pouvait y avoir de permanent dans ces directives, en se contentant de montrer modérément les adaptations nécessaires. Elles n'ont pas cru non plus nécessaire de consulter les intéressés sur des faits qui les concernaient afin de s'assurer qu'ils étaient bien conformes à la réalité. Elles les ont dénoncés comme des malfaiteurs publics, comme les responsables de tous les malheurs du Canada français et les ont en quelque sorte exposés à la vindicte publique, sans se demander si une telle démolition ne faisait pas plus de tort que de bien.

Je ne dis pas qu'elles ont eu tort *in se*. Il n'y a pas de règle absolue en pareille matière. Mais je dis qu'elles ont trop pratiqué le système pour blâmer les autres de le leur appliquer dans des circonstances identiques. La C.T.C.C. est un organisme d'intérêt public. Si des gens honnêtes, de bonne foi, sur la base de renseignements qu'ils ont toutes les raisons de croire exacts jugent que la seule façon de faire valoir leur point de vue est de le lancer dans le public, pourquoi leur en contesterait-on le droit si ce droit est reconnu à d'autres ? Comment ceux qui se prévalent de ce droit quand ils le croient utile pourraient-ils s'en formaliser ? A moins qu'ils ne puissent établir la mauvaise foi, l'intention de nuire à l'intérêt public pour des motifs personnels, il n'y a rien d'autre à faire que de prouver par la façon dont on discutera

la question et par les faits, que les intéressés ont eu tort. Et pour ma part, le texte des aumôniers laisse une impression de bonne foi, de souci de l'intérêt public tels que les intéressés le comprennent.

Il est clair, par le texte, qu'ils n'ont pas confiance, à tort ou à raison, je n'en discute pas, aux dirigeants de la C.T.C.C. auxquels on voudrait qu'ils aient d'abord soumis leur mémoire. Puisqu'ils les croient manoeuvriers, puisqu'ils les accusent d'avoir essayé de passer en douce un changement majeur dans la structure de la C.T.C.C. qui ne serait appuyé ni par les membres des syndicats catholiques en général, ni vraisemblablement par les autorités religieuses, on comprend que pour eux il est exclu de procéder comme on voudrait qu'ils aient procédé. Ils sont, j'imagine, convaincus que s'ils s'en étaient tenus à cela, on aurait tout simplement manoeuvré de nouveau pour arrêter, écarter ou noyer leur intervention.

La question en jeu est assez sérieuse pour mériter d'être débattue calmement et objectivement, dans un esprit de franchise et de loyauté réciproque. Comme ce sont les dirigeants de la C.T.C.C. qui ont en définitive le gros bout du bâton, puisqu'ils sont au pouvoir et qu'ils contrôlent une bonne partie des ficelles de l'organisation, c'est à eux de donner l'exemple et de prouver qu'on les a injustement accusés. Ils n'y arriveront pas s'ils répondent à ce qu'ils estiment être l'injure, par encore plus d'injures.



200 ans après : 1959, un bilan, un programme

par Pierre Laporte

Deux cents ans après la défaite des Plaines d'Abraham un des nôtres, le général Georges-P. Vanier, devient représentant de la reine au Canada.

Les deux événements ne paraissent pas avoir de relations. Ils en ont pourtant. Pour nous c'est une victoire. Nous avons gagné cet honneur de haute lutte et il faudrait ici faire l'éloge de tous ceux des nôtres, — depuis les premiers résistants de 1759 jusqu'aux hommes politiques modernes, — qui ont petit à petit habitué nos compatriotes de langue anglaise à nous considérer davantage comme des partenaires au Canada. C'est à bon droit, donc, que nous pouvons souligner le terrain parcouru au cours des deux derniers siècles, mais il ne faudrait pas, comme le voulait certain avocat de Québec, que la satisfaction, d'ailleurs incomplète, que nous exprimons aujourd'hui nous pousse à célébrer "deux siècles de coopération" entre Canadiens de langue anglaise et de langue française. Ce serait un mensonge, car cette collaboration ne fait que commencer d'exister. Elle a besoin de croître, de se développer si nous voulons un jour pouvoir en faire l'objet d'une célébration.

Il serait injuste de ne pas admettre que nous avons fait bien du chemin, surtout au cours des vingt-cinq dernières années. Nous sommes, Canadiens français, plus acceptés dans la Confédération canadienne. Que cela soit dû

à notre patiente résistance, à la crainte de l'américanisation, ou au développement du sentiment de notre appartenance mutuelle à une même nation, peu importe, l'essentiel c'est de constater qu'aujourd'hui nous sommes moins désunis.

A quand la parfaite égalité ?

Faut-il pour cela oublier de constater que nous avons encore des problèmes à résoudre ? Il suffit de voir un peu ce qui se passe dans les autres provinces pour comprendre que nous n'avons pas encore atteint un *modus vivendi* acceptable entre les deux principaux groupes ethniques du Canada. Dans toutes les provinces anglaises, sans exception, la langue française et la religion catholique ne jouissent pas d'un traitement égal à la langue anglaise ou la religion protestante. Dans plusieurs provinces notre langue et notre foi sont ostracisées. Dans presque toutes les provinces les Canadiens de langue française sont obligés de payer plus cher que leurs compatriotes de langue anglaise pour donner à leurs enfants une éducation conforme à leur culture et à leur foi. Après presque cent années de Confédération la religion catholique est encore bannie des écoles de plusieurs provinces. A beaucoup d'endroits la langue française est illégale et doit s'enseigner à la sauvette ou à la faveur d'une tolérance du gouvernement ou des inspecteurs d'écoles.

Ce n'est pas là le seul problème. Dans le fonctionnarisme fédéral nous n'avons pas notre part, dans le monde de la radio et de la télévision nombreux sont les groupes français du Canada qui ne peuvent capter que des émissions en langue anglaise. Nous pourrions parler des chèques bilingues qui se font attendre et, en général, de la

bataille qu'il faut livrer pour obtenir des choses qui devraient être normales, aller de soi dans un pays officiellement bilingue.

Deux cents ans après les événements des Plaines d'Abraham nous pouvons affirmer, en résumé, que nous sommes probablement en train de former une nation nouvelle, composée de deux groupes ethniques, de citoyens qui appartiennent en majorité à deux religions différentes. Aller plus loin serait forcer la vérité. Prétendre que nous nous entendons à merveille avec nos compatriotes de langue anglaise serait une tromperie. Cesser de réclamer ce qui ne nous a pas encore été accordé serait une grave erreur.

Examen de conscience

Nous pouvons, nous aussi, à l'occasion du deuxième centenaire de la cession du Canada à l'Angleterre, faire un examen de conscience, revoir ce que nous avons accompli dans le passé, analyser notre situation actuelle et nous tracer un programme pour l'avenir.

Certains de nos compatriotes, — nous ne doutons pas de la droiture de leurs intentions, — voudraient nous accabler de tous les péchés d'Israël. A les entendre nous n'aurions pas produit un seul grand homme, nos ancêtres auraient été sans exception des primaires qui se sont faits rouler par les Britanniques à tous les stades de notre histoire constitutionnelle. L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord serait, à leurs yeux, la grande charte de notre incompetence, le résumé des erreurs de ceux des nôtres qui ont participé à sa rédaction ou en ont approuvé le texte.

C'est aller un peu vite en besogne. Peut-être avons-nous eu un penchant exagéré à auréoler d'une gloire sans limite les hommes marquants de notre histoire. Nous en avons fait des demis dieux, auxquels nous avons interdit

la moindre faiblesse humaine. Cette exagération dans les louanges a aujourd'hui comme contrepartie une égale exagération dans la vigueur à démolir ce qu'on nous a enseigné. Dollard Des Ormeaux, paraît-il, n'était pas le chevalier sans peur et sans reproche qu'on nous a présenté. Cela diminue-t-il le courage extrême dont il a fait preuve en face de l'ennemi ? Que Madeleine de Verchères n'ait pas été cette vertueuse jeune fille qu'on imaginait, on peut le regretter, mais cela ne change pas l'essentiel de son exploit en face des Iroquois ? Que nos représentants parmi les Pères de la Confédération n'aient pas été des aigles, d'accord, mais de là à les tenir pour des imbéciles qu'on a roulés, il y a une marge énorme. La même remarque vaut d'ailleurs pour la courbe générale de notre histoire. Même si nous ne sommes pas la "nation élue de Dieu" que nous avons cru être, partis de rien en 1760, vaincus, abandonnés par notre élite, ruinés, nous avons réussi, quand même à conserver notre langue et notre foi, à les répandre aux quatre coins du Canada. Vouloir prendre seuls le crédit de ce succès serait folie; vouloir nous en priver totalement serait cruellement injuste.

Est-ce à dire que nous devons aujourd'hui marquer le pas et nous gargariser des quelques succès que nous avons pu remporter ?

Evidemment pas, d'autant plus que, si nous voulons être honnêtes avec nous-mêmes, nous conviendrons que ces succès ne sont ni tellement nombreux ni tellement considérables.

Notre actif

Dans le domaine de l'actif nous pouvons placer certaines choses :

1 — nous avons le contrôle du parlement dans la

province de Québec. Cela veut dire que nous avons en mains un des principaux instruments susceptibles de nous permettre de forger notre destinée;

2 — dans le domaine économique nous possédons nos caisses populaires, nos sociétés d'assurances, une certaine emprise sur la moyenne et la petite industrie;

3 — nous avons de nombreuses institutions d'enseignement. Nous avons là les cadres nécessaires pour donner à notre jeunesse l'instruction et l'éducation dont elle a besoin;

4 — nous avons, enfin, nos cinq millions de compatriotes de langue française. C'est une masse inerte pour le moment, mais elle pourrait faire des merveilles si nous savions l'entraîner derrière ses chefs. La pâte est là, il ne lui manque que le levain.

Nous pourrions, en regard de cet actif, étaler un impressionnant passif. Il est suffisamment connu, croyons-nous, pour ne pas avoir à y insister. Tâchons plutôt de tracer un programme pour l'avenir.

Pour l'avenir

En tête de liste il faut placer l'utilisation rationnelle et audacieuse des possibilités du gouvernement dont nous avons le contrôle.

Pour les Canadiens français le gouvernement de Québec c'est le gouvernement national. C'est de lui que doivent partir la majorité des grandes initiatives. C'est lui qui doit tirer le meilleur parti possible du présent et avoir assez de vision pour préparer l'avenir.

Le gouvernement de Québec doit nous donner une politique pro-canadienne-française, une politique qui ne dédaigne pas les gestes audacieux, car étant une minorité au Canada nous n'aurons de chance d'être acceptés et de

jouer à fond notre rôle qu'en brillant par notre compétence, par l'excellence de notre groupe et de notre politique.

En matière d'éducation, de commerce, d'industrie, de culture, de santé, de bien-être social, de législation, le gouvernement du Québec joue le rôle d'initiateur et de modérateur. S'il se fixe comme objectif général la grandeur et la prospérité du Canada français il permettra à toute la nation de s'élever, de réaliser enfin la grande destinée comme on lui prédit depuis deux siècles. Si on le laisse, au contraire, continuer sa politique pro-américaine, sa législation en faveur des intérêts anglo-saxons, sa politique de petitesse nationale, nous aboutirons à la grande trahison finale.

Ce n'est pas au niveau du gouvernement seul que s'élabore la politique québécoise, mais sans la coopération des gouvernants il est inutile d'espérer. Les corps publics, les associations qui ont quelque influence sur le gouvernement ont le devoir, il y va de l'intérêt du Canada tout entier, d'exiger que la politique québécoise soit pro-canadienne-française. Il y a au Canada un gouvernement central et neuf gouvernements provinciaux pour mettre l'accent sur les intérêts anglo-saxons; nous n'en avons qu'un pour voir à nos affaires.

L'autonomie

Trois grands thèmes viennent à l'esprit quand on parle de l'avenir du Canada français : l'autonomie, l'éducation et l'économique. Nous pourrions en ajouter un quatrième, tout aussi important, le civisme.

Nous en avons dit suffisamment sur le rôle de notre gouvernement québécois pour qu'on comprenne l'importance de l'autonomie. A quoi bon avoir à Québec un gouvernement où les nôtres formeront la majorité si les dé-

cisions sont prises ailleurs ou si c'est un autre gouvernement qui dispense l'argent nécessaire à la mise en marche de certaines grandes politiques ?

A quoi bon dire à notre gouvernement national, celui de Québec, qu'il a le devoir de penser sa politique en fonction des intérêts canadiens-français et de manière à préserver notre culture et notre mode de vie si certaines lois sociales, comme c'est actuellement le cas, sont pensées et administrées par un gouvernement que nous ne contrôlons pas ?

Il nous faut un gouvernement qui puisse prendre lui-même les grandes décisions politiques, un gouvernement qui ait les moyens pécuniaires de réaliser son programme.

Quant à repousser l'autonomie parce que certains politiciens en ont fait un usage que nous n'approuvons pas, ce serait enfantin et ridicule.

L'autonomie doit être chez nous synonyme de progrès. Si, à cause d'une certaine autonomie, nous avons des universités qui crévent la faim, des professeurs moins bien payés, ou si nos gens doivent se priver de certains services sociaux, comme l'assurance-santé, alors l'autonomie deviendra un jour indéfendable. On ne saurait demander à toute la population de se priver, de limiter ses possibilités de développement au nom de l'autonomie. L'autonomie est une valeur essentielle, qu'il faut protéger avec ferveur, mais si nous décidons de jouer la carte autonomie, nous devons aller jusqu'au bout, c'est-à-dire avoir les moyens et être prêts à payer la note. Nos universités "autonomes" devront être aussi bien pourvues que les universités "centralisatrices"; nos professeurs "autonomistes" devront recevoir des salaires égaux à ceux des professeurs qui ont opté pour la formule fédérale; notre population

"autonomiste" devra avoir les mêmes avantages que les gens des provinces qui ont accepté les subventions fédérales.

Rappelons ce qu'écrivait Me Jean Drapeau dans le livre qu'il vient de publier :

"Si nous voulons sauver le Québec, assurer les conditions d'épanouissement du peuple du Québec, pouvoir demain réaliser la grande révolution pacifique indispensable, la première exigence est de redéfinir l'État du Québec dans la Confédération canadienne et de préparer simultanément la revision de la constitution à la lumière des besoins nouveaux et des États provinciaux et de l'ensemble confédéral".

Le temps du verbiage est fini; il faut des actes. Depuis vingt ans un certain gouvernement "sauve" l'autonomie provinciale, mais elle n'a guère repris de force. Au contraire elle s'étiole de plus en plus.

L'éducation

Nous avons été, par la force des choses, un peuple d'ignorants. N'ayant que l'agriculture pour lot il n'était pas tellement nécessaire que nous ayons des bacheliers ou des ingénieurs. Autrefois le plus brillant de la famille faisait ou un prêtre ou un professionnel. Les autres devenaient, ou demeuraient des "habitants", l'aîné sur le bien paternel, les autres sur des terres qu'on arrachait à la forêt ou qu'on achetait au prix de grands sacrifices.

Faut-il regretter cette période de notre histoire ? Ce serait folie que de répondre oui. Sans doute n'avons-nous pas produit les cerveaux brillants qui font les peuples grands, mais nous avons abondamment profité des vertus qui s'attachent à la classe agricole. A l'ombre de nos clochers, loin du bruit et des faiblesses des villes nous avons

bâti non pas une race de surhommes, mais un groupe ethnique relativement sain.

Tout cela c'était hier. Qu'on le veuille ou non nous avons subi une formidable transformation. Peule d'agriculteurs, nous sommes devenus en un demi siècle un peuple de prolétaires. Cela pose de nombreux problèmes nouveaux, dont celui de l'éducation.

Au Canada nous sommes une minorité par le nombre et une minorité plus grande encore par la richesse. Pour tenir notre rang il est essentiel que nous primions par quelque chose de différent. D'où nécessité de l'éducation, de l'instruction poussée le plus loin possible : scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans au moins, encouragement à continuer les études, climat de respect pour les instituteurs, développement poussé des arts et des lettres.

Nécessité de l'éducation

Plusieurs raisons exigent que nous fassions de notre système d'instruction un instrument de première force. Nous avons d'abord le devoir de préparer nos enfants pour les tâches de demain. Et ce n'est pas là une figure de style. Ceux qui ne seront pas prêts seront impitoyablement balayés dans notre monde de spécialisation à outrance. Faut-il rappeler l'enquête de la J.O.C. sur le chômage ? Elle a établi que la grande majorité des chômeurs se recrutaient parmi les moins instruits, parmi ceux qui ont quitté l'école après le 7^e ou la 8^e année. Demain ce sera encore plus tragique. Ceux qui auront à en souffrir maudiront leurs devanciers de les avoir ainsi abandonnés.

Nous avons aussi le devoir de jouer à fond notre rôle au Canada. Notre culture française a le vent dans les voiles. Les Anglo-Canadiens la désirent de plus en plus.

Nous devons leur donner un produit de haute qualité, car autrement ils constateront que nous les avons trompés et notre situation sera pire qu'avant.

L'éducation devrait être inscrite en lettre d'or dans tout programme politique. Elle devrait, avec l'autonomie, retenir l'attention du gouvernement plus que toute autre chose.

L'économique

"Malgré les dorures de nos salons, la ferblanterie de nos églises, nous sommes pauvres, effroyablement pauvres. Nous sommes des prolétaires, des manoeuvres, de la chair à usine. Nous sommes un peuple de petits commis, de petits fonctionnaires, de petits ouvriers, de petits rentiers, un peuple de petites gens . . ."

Ce jugement, pour sévère qu'il soit, est juste. Il a été porté en 1936, avec cent preuves à l'appui, par Monsieur Victor Barbeau. La situation a-t-elle changé ? A certains points de vue oui, mais à d'autres elle s'est aggravée. Nous avons aujourd'hui certains organismes, ou la promesse de certains organismes susceptibles de nous aider. Je pense aux Placements collectifs, à la banque d'affaires, à certaines grandes institutions financières canadiennes-françaises. C'est peu de chose encore, mais c'est quand même une amélioration.

Là où la situation s'est scandaleusement aggravée c'est dans le domaine des ressources naturelles. Nous continuons à donner notre bien à des étrangers, nous refusons toujours d'avoir l'audace de mettre à profit ce que la Providence nous a donné.

A moins d'un redressement, nous ne deviendrons jamais le peuple riche que nous devons être si nous voulons survivre. Car il sera bien plus facile d'attirer à nous

tous les jeunes qui ont la tentation de nous lâcher si le fait d'être Canadien français cesse d'être synonyme de pauvreté.

"Emparons-nous des cordons de la bourse", disait Edouard Montpetit. C'est plus urgent que jamais.

Le civisme

Nous avons besoin de développer notre civisme. Nous nous moquons éperdument de la nation et de ses institutions. On excuse trop facilement sur notre "tempérament latin" nos erreurs politiques, notre absence de moralité publique, la facilité avec laquelle nous acceptons que nos hommes publics soient à leur service à eux avant d'être au service de la communauté.

Il faudra que chacun s'habitue à faire sa part en vue du bien commun du Canada français. Autrement nous serons victimes des vices qui ont été fatals à plus d'un peuple dans l'histoire du monde.

* * *

Deux siècles ont passé depuis notre défaite. Nous avons survécu. Commençons maintenant à vivre.



Le salut de la langue française chez nous est lié à celui du Canada français comme tel

par Jean-Marc Léger

Le Conseil de la Vie Française annonçait, voici quelques semaines, le lancement prochain d'une campagne en vue d'améliorer la langue écrite et parlée chez nous; d'autre part, le nouveau comité de l'Union Culturelle Française a fait savoir qu'à partir de l'automne il prendrait diverses initiatives en vue de répandre le vocabulaire technique français dans nos milieux. Double décision fort louable et opportune, qui vient souligner une fois de plus l'importance, au Canada français de la qualité de la langue et le caractère permanent du problème linguistique.

Certains, bien sûr, devant l'ampleur des dangers qui menacent la langue française au Canada, se réfugient dans un pessimisme qui à prime abord peut sembler partiellement justifié. Et tous, à un moment ou à l'autre, nous sommes plus ou moins tentés de jeter le manche après la cognée, devant les maigres résultats de tant d'efforts et de campagnes entrepris sur le thème "qualité de la langue" depuis un demi-siècle environ.

D'autres encore voient là une question non certes vraiment négligeable mais secondaire et tiennent que c'est proprement placer "la charrue devant les boeufs" que de s'attaquer à l'épiphénomène, la pauvreté de la langue, au lieu de tenter de résoudre le problème fondamental, le phénomène, celui de l'orientation profonde de notre peuple, de son système d'éducation et de son isolement du reste du monde de langue française.

Notre langue, miroir de notre situation

L'état présent de la langue, écrite et parlée mais surtout de la langue parlée, au Canada français est important non seulement en soi mais comme reflet du drame profond du peuple canadien-français. Sa pauvreté, sa misère, son caractère bâtard, la mollesse, l'incertitude, le mimétisme, le mauvais traditionalisme qui sont les siens : tout cela à la vérité illustre éloquemment notre situation comme groupe ethnique. L'état de la langue française au Canada est assez bien le miroir de notre communauté : notre seule façon de nous exprimer comme groupe porte un jugement sans complaisance et sans apprêts sur le Canada français.

Et quiconque réfléchit sur cet état de choses est forcément amené à conclure que le problème de la langue chez nous est étroitement lié au problème du Canada français tout court. Il n'est pas difficile de voir que par la langue on débouche sur l'éducation, sur l'économie et sur la politique et que la crise où nous sommes comme groupe, la tragique incertitude où nous nous trouvons au sujet de notre destin, mieux de notre vocation, se traduit dans le caractère indécis d'un parler où le français authentique trouve de moins en moins son compte. Comment pourrait-il en être autrement ? Le fait du nombre d'abord : moins de cinq millions dans un ensemble de 180 millions d'Anglo-Américains. Le fait ensuite d'une coupure quasi complète (pour ce qui est de la masse en tout cas) entre la France et nous pendant un siècle. Le fait enfin et surtout de notre sujétion dans tous les ordres, de la vie d'une communauté française dans des cadres inspirés par d'autres et conçus pour d'autres, selon des formules et des méthodes animées d'une mentalité étrangère. L'éton-

nant est plutôt que quelque chose ait ici subsisté que l'on puisse encore qualifier de "survivance française".

Considérez le cas-type du jeune canadien-français, issu d'une famille ouvrière (ou de la jeune canadienne-française et les conséquences familiales et sociales en sont encore plus graves). Il quitte l'école à l'âge de quatorze ou quinze ans, après une septième ou huitième année, soit avec tout juste des notions élémentaires d'orthographe et de calcul. Déjà, ni le foyer, ni l'école n'ont pu lui apprendre une langue correcte et moins encore le souci de la culture personnelle. Or, à partir de là, son existence comme travailleur se déroulera le plus souvent dans un contexte inspiré de l'étranger : le vocabulaire spécialisé, les méthodes de travail, le rythme du travail, les machines ou outils qu'il utilisera, tout portera la marque anglo-américaine. Les restaurants qu'il fréquentera, les films qu'il verra, les "comics" qu'il achètera, les modes qui l'influenceront dans les divers domaines, tout cela ou presque sera d'origine étrangère. Il appartient à une minorité politiquement colonisée, économiquement dominée, socialement et culturellement attardée et en plein désarroi.

Combattre pour quelle survivance ?

Il ne s'agit assurément pas ici de mépriser ce qui a pu être préservé ni d'ignorer de quelle somme d'efforts et de sacrifices l'existence actuelle du Canada français est la conséquence. Et je sais peu de minorités qui, placées dans la situation où nous nous sommes trouvés, auraient tenu comme nous l'avons fait. Mais beaucoup plus nous est demandé que, simplement, de survivre ou, mieux, il ne s'agit pas de "survivre" pour affirmer je ne sais quel record d'endurance, de ténacité mais pour témoigner, apporter notre contribution à la marche de l'humanité. Or,

quelle est aujourd'hui la valeur de notre apport ? Sommes-nous en mesure d'affirmer sincèrement que la communauté canadienne-française représente un élément vivant, rayonnant, se développant dans le sens de ses virtualités propres ? En d'autres termes ce que nous représentons concrètement (et non pas ce que nous prétendons représenter) envers nous-mêmes et envers les autres, vaut-il d'être défendu avec acharnement ?

Ce n'est point pour nous l'heure de la satisfaction mais l'heure de l'inquiétude. Il s'agit de savoir si nous acceptons que la "survivance française" consiste dans le maintien de quatre à cinq millions d'individus portant un nom d'origine française, parlant un français de plus en plus approximatif, mais, pour le reste, de plus en plus américanisés dans tous les aspects de leur existence quotidienne et de leur comportement, avec une poignée d'individus communiant vraiment à la culture française et, partant, coupés de leur milieu. Qualifier pareil phénomène de survivance française et mobiliser les dévouements pour la préservation de cet état de choses, voilà qui serait une imposture.

Imposture, aussi, que l'effort pour imposer à la majorité anglophone le respect d'une langue dont, comme groupe, nous avons si peu le souci; que l'effort pour faire partager par l'élément anglo-canadien une culture dont nous présentons une si pitoyable image.

Aspect de notre problème fondamental

Le vrai combat pour la restauration de la langue parlée doit se mener à un tout autre niveau que celui des "campagnes" périodiques, car les maux que nous dénonçons ont encore une fois leurs racines dans la situation politique des Canadiens français. Véhicule de la pensée, miroir de

notre situation, la langue ne peut être meilleure que notre système d'éducation, que notre conscience nationale, que notre état économique et social. Ce qui, dans beaucoup de nos milieux, a desservi les "campagnes du bon parler français", ç'a précisément été le caractère artificiel de ces entreprises : on entendait amener à parler une langue meilleure, un français authentique, des hommes qui pensaient de moins en moins "français", qui étaient de plus en plus soumis aux influences étrangères, qui, dans tous les domaines de leur vie quotidienne depuis l'alimentation aux loisirs, s'américanisaient de plus en plus. On ne s'attaquait en fait qu'à l'une des conséquences du mal mais non pas aux causes de celui-ci. On a continué de le faire.

Montréal, bientôt ville anglophone

Le problème de la langue ne peut être distingué du problème du Canada français tout court. Cela est particulièrement frappant dans les grandes villes et au premier chef à Montréal. Nous vivons de légendes, dont, par exemple, celle de la "deuxième ville française du monde". Or, très peu de gens ont constaté qu'aujourd'hui, chaque jour, l'anglais est plus utilisé que le français à Montréal. Une enquête (qu'il n'est certes pas facile de mener) révélerait — comme un choc — que dans la métropole du Canada, l'usage de l'anglais est désormais plus répandu que celui du français et que la distance va croissant. Il n'est que de voir le nombre de commis de magasins, de serveurs, de liftiers, de chauffeurs de taxi qui ne parlent pas français et QUI NE SENTENT PAS LE BESOIN DE LE PARLER parce que la masse de Canadiens français acceptent comme tout naturel qu'on ignore le français à Montréal et consentent à recourir à l'anglais. Absence

de dignité, résignation, lâcheté : tous ces facteurs réunis facilitent le triomphe de la langue anglaise à Montréal aujourd'hui, dans les autres villes du Québec, demain.

De quelques réformes

Ah ! s'il existait au niveau de l'enseignement primaire quelque chose comme une fierté, si on apprenait aux jeunes Canadiens français qu'ils ont le devoir strict partout dans le Québec d'exiger qu'on leur parle français, si cela leur était répété sur tous les tons et en toutes occasions pendant des années, le processus de dégradation pourrait être enrayé. Alors, on ne verrait plus la morgue de l'unilinguisme anglais se manifester jusqu'au coeur de Montréal. Et s'il existait enfin tout un programme d'action, appliqué à la mesure du Québec sous l'impulsion d'hommes (qui seraient autre chose que les médiocres fonctionnaires chargés par la volonté de petits politiciens de diriger l'Instruction publique) clairvoyants, fervents et généreux, un programme de fierté nationale où le souci de la qualité de la langue s'insérerait tout naturellement, alors des chances nous seraient rendues de préserver ici un parler français qui fut autre chose qu'un "petit nègre" et de rétablir la communication avec les francophones du reste du monde.

Tout cela, on le voit trop bien, est lié profondément à la transformation non seulement du système d'enseignement mais, bien au-delà, du régime politique. Tout cela suppose naturellement une libération menée dans tous les secteurs : le redressement national sera total ou ne sera pas. Cela appelle aussi l'intensification de nos relations avec le monde culturel français, la multiplication des échanges d'étudiants et de professeurs, l'appel à des enseignants de France, de Belgique et d'ailleurs pour être ici comme un

levain. Mais depuis un demi-siècle, tout a été mis en oeuvre par les milieux dirigeants du Canada français pour restreindre les relations avec la France, pour entretenir la suspicion envers tout ce qui vient de France : alors que notre salut tient pour une large part à notre insertion dans l'ensemble francophone, tous les efforts ont tendu à limiter les rapports avec nos sources vitales. Xénophobie (surtout francophobie), médiocrité, électoralisme : voilà ce dont on a nourri ce peuple.

Campagnes utiles mais simples palliatifs

Faut-il pour autant renoncer aux campagnes comme celles à quoi je faisais allusion en commençant ? Je ne le pense pas. Tout en sachant qu'elles ne peuvent avoir que des résultats limités, qu'elles ne sauraient atteindre aux racines du mal, il y a lieu d'y participer et de les multiplier. De telles initiatives offrent en effet un double avantage. En premier lieu, elles entretiennent une indispensable vigilance en attirant périodiquement l'attention sur la gravité de la détérioration de la langue et retardent de nouveaux glissements, ralentissent le rythme de dégradation. En second lieu, ces campagnes sont tout de même un palliatif : elles peuvent amener quelques centaines ou quelques milliers de citoyens à faire, pour un temps plus ou moins long, un effort de correction, à remplacer par le terme français juste telle expression impropre ou tel terme étranger qu'ils utilisaient jusque-là.

On ne refuse pas à un grand malade d'apaiser la douleur, d'atténuer le mal quand même on sait que l'intervention chirurgicale devra se faire un jour ou l'autre... à moins de se résigner au pire. Ainsi, tout en sachant bien que la restauration chez nous d'une langue française au-

thentique est liée à une transformation profonde des conditions de vie du Canada français, que les racines du mal sont d'ordre psychologique, politique et économique-social, nous devons — en attendant cette révolution ou la disparition — tout mettre en oeuvre pour "limiter les dégâts", colmater les brèches les plus dangereuses, corriger les menaces les plus graves au génie de la langue, au vocabulaire, à la diction. Oeuvre salutaire et nécessaire mais palliatif : tel Sisyphe, il nous faudra inlassablement reprendre demain ce qui aura été accompli aujourd'hui jusqu'au jour où contre toutes les lâchetés, les conservatismes, les résignations, ce peuple aura retrouvé avec le goût de la dignité, celui d'une violence purificatrice.



Culture humaine et développement des techniques

par Patrick Allen

Avec l'accélération du développement des techniques depuis la dernière guerre mondiale et la propagande bien orchestrée de l'U.R.S.S. sur les résultats les plus récents obtenus, l'éducation face au progrès scientifique et technique est plus que jamais le thème à l'ordre du jour parce qu'il pose tout à coup de graves problèmes et soulève nécessairement d'ardentes discussions, dans tous les pays du monde.

A la 22e conférence internationale de l'Instruction publique qui a récemment terminé ses travaux à Genève, 75 pays viennent de réclamer des mesures d'urgence pour améliorer la formation scientifique et technique. Au Canada comme ailleurs, il ne se passe pas un mois sans qu'on aborde le problème de l'enseignement. On se rappelle par exemple, les propos récents du principal de McGill après une randonnée en Russie. Au 12e congrès de l'ACELF, qui vient de se terminer à Sudbury, quelque 600 éducateurs ont étudié le rôle des maisons d'enseignement dans la société canadienne-française.

On aborde le problème de l'enseignement non seulement sur le plan général, mais sur le plan des spécialités. Je ne rappellerai ici qu'une étude récente — et sur laquelle nous reviendrons — sur le rôle de la science économique dans le monde des affaires, com-

munication présentée par M. F.-A. Angers au Congrès de l'Association canadienne des Écoles d'administration à Saskatoon, en juin 1959.

L'Action Nationale n'a jamais cessé d'attirer l'attention de ses lecteurs sur les aspects de l'éducation généralement les plus brûlants et les plus négligés de nos milieux enseignants. Dans la dernière livraison de cette revue, M. Paul-Émile Gingras, sous la rubrique "l'éducation en marche", indiquait ce qui s'est accompli depuis 1955 dans le Québec au point de vue de l'augmentation des inscriptions, qualité et quantité des professeurs, financement et construction des immeubles, coordination de l'enseignement. Nous comprenons qu'il y a quelque chose qui bouge, mais nous pouvons nous demander si nous avons en main les éléments fondamentaux du problème.

Si aujourd'hui tant de personnes, chefs religieux et civils, administrateurs d'entreprises et animateurs de mouvements ouvriers, éducateurs et même étudiants, interviennent dans le débat sur l'éducation, c'est qu'il s'y trouve des valeurs essentielles qui sont engagées.

A titre de contribution au débat sur l'éducation dans notre province, je me permets de présenter aux lecteurs quelques tranches de deux articles parus dans la revue AVENIRS en mars et avril 1959, sous le titre **La culture humaine et l'expansion des techniques**.

M. Belliot, Inspecteur général de l'Instruction publique en France, souligne d'abord que certains songent surtout à sauvegarder le rang de la France dans l'économie internationale, demandent une place prépondérante à la formation technique et scientifique dans l'enseignement; d'autres, au contraire, soutiennent qu'il

serait dangereux de sacrifier la formation humaniste classique qui a valu à la France une place si brillante sur le plan intellectuel. On oppose ainsi à l'humanisme traditionnel une nouvelle "civilisation technicienne" de conception pour le moins imprécise⁽¹⁾.

I

Position du problème de la formation des jeunes

Avant de déclarer ces polémiques justifiées et irréductibles, l'auteur montre les conditions dans lesquelles la civilisation contemporaine pose le problème de la formation de la jeunesse. Il apporte non des opinions mais quatre faits nouveaux, faits qu'il faut voir et analyser avant d'en tirer des conséquences.

Le premier fait nouveau, selon M. Belliot, est un facteur relatif au temps, à la rapidité avec laquelle progressent toutes les sciences et qui met en cause la durée de validité du savoir au cours d'une vie humaine. C'est en quelque sorte l'accélération de l'histoire. Autrefois, le nombre des découvertes effectuées dans tous les domaines de la pensée ne modifiait pas profondément l'existence d'un individu et les répercussions sur l'enseignement avaient peu d'importance. De nos jours, tout est changé. Les personnes nées avec le présent siècle et qui ont fait leurs études entre 1910 et 1920 ont vu s'ajouter aux moyens de transports, les automobiles et les avions, aux moyens de communiquer les

(1) *La culture humaine et l'expansion des techniques*, par Henri Belliot, Inspecteur général de l'instruction publique, dans AVENIRS, revue mensuelle, Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle, mars et avril 1959.

idées, la radio, le cinéma et la télévision. La physique, la chimie et la biologie ont multiplié aussi leurs oeuvres. Ces nouveautés ont bouleversé la manière de vivre, les conditions d'hygiène et de travail; elles ont rendu plus âpre la concurrence sur tous les plans. Dans l'agriculture, on n'obtient de bons rendements avec des prix de revient avantageux que si l'on a des connaissances de mécaniciens, d'électriciens, de chimistes, de biologistes, d'agronomes et même d'économistes. Dans l'industrie, le patron comme l'ouvrier ont à s'adapter tous les jours au rythme du progrès qui s'accélère sans cesse. Une activité économique, qui se laisse distancer par la concurrence est condamnée à s'anémier puis à être absorbée par celles qui ont suivi le progrès. "C'est alors la perte de l'indépendance économique, c'est-à-dire de l'indépendance tout court".

Le second fait qui découle du premier est l'ampleur ou la diversité des connaissances qui sollicitent l'esprit humain aujourd'hui. Les philosophes grecs avaient la possibilité d'embrasser la totalité du savoir de leur temps et il n'était pas nécessaire de la compartimenter en disciplines séparées : ils avaient leur propre pensée plutôt que les lois propres de l'univers. Très lentement par la suite, avec le développement des sciences expérimentales, puis de plus en plus vite, les connaissances des phénomènes se sont étendues, les spécialités se sont multipliées sans augmentation proportionnelle de l'appétit à assimiler du cerveau humain, d'où la nécessité de faire un choix dans la masse des connaissances à enseigner même à l'intérieur d'une spécialité. Le choix s'imposera de plus en plus, puisque si l'activité économique provoque la recherche, la découverte stimule l'activité économique. Comme le font les réactions en

chaîne, les deux évolutions s'accélèrent mutuellement.

Le troisième fait nouveau, provoqué par l'expansion des techniques et qui affecte les données du problème éducatif, est la mobilité sur le plan du travail et de la production. Sans parler du délaissement des activités primaires, agriculture surtout, au profit des activités tertiaires (services, commerce, finance, transport et communications, travail de bureau), l'Inspecteur général de l'Instruction publique de France rappelle les qualifications nécessaires actuellement à de simples exécutants et note que la catégorie des exécutants qualifiés diminue continuellement au profit des techniciens ou ingénieurs pour lesquels l'offre est loin de répondre à la demande. De son côté, la production se transforme, certaines industries disparaissent, d'autres se modifient, de nouvelles apparaissent. C'est ainsi que les matières plastiques se substituent au bois, au cuir et au métal, les détersifs au savon, les fibres synthétiques aux textiles animaux ou végétaux. Cette double mobilité exige deux qualités du jeune homme qui s'engage dans la vie : se rendre **adaptable** aux modifications qui surviennent et se rendre **perfectible** pour en suivre les progrès.

Le quatrième fait nouveau est le désir de toutes les familles de faire accéder leurs enfants à une culture de plus en plus élevée, ce qui conduit à ce que l'on appelle la démocratisation du savoir. Selon M. Belliot, l'accès à la culture d'un nombre de plus en plus grand d'enfants n'est pas seulement une revendication populaire, c'est une nécessité économique. Il en résulte un problème grave, celui de trouver les moyens de financement pour bâtir des écoles pour recevoir les jeunes qui se présentent et trouver les maîtres pour les instruire.

La formation de la jeunesse contemporaine se pose donc, selon M. Henri Belliot, en ces termes : "tandis que les connaissances humaines augmentent et se renouvellent de plus en plus vite, il faut instruire, de plus en plus, un nombre sans cesse croissant de jeunes gens, pour répondre à la fois aux besoins de la production et à une aspiration chaque jour plus large de la jeunesse à la culture"⁽²⁾.

II

L'esprit et le contenu des programmes

Ce sont là les répercussions du progrès scientifique et de l'expansion des techniques sur les problèmes éducatifs et qui affectent nécessairement le contenu de l'esprit des programmes comme aussi les méthodes d'enseignement. Le point de vue de M. Belliot à ce sujet ne manque pas d'intérêt.

L'esprit et le contenu des programmes devraient être délimités de manière à ce qu'ils satisfassent à trois conditions : "être assimilables par la moyenne des élèves, les préparer à jouer dans la société un rôle fructueux pour la communauté et pour eux-mêmes, épanouir au mieux leur personnalité."⁽³⁾ Pour y arriver une hiérarchisation des matières enseignées s'impose.

L'acquisition fondamentale réside dans les moyens d'expression. Au premier rang de ce groupe se place la langue maternelle que l'étudiant devra apprendre

(2) Op. cit., avril 1959, page 35.

(3) Op. cit., avril 1959, page 36.

à manier correctement, avec précision et clarté. M. Belliot ajoute que pour les esprits concrets, il associe à la langue l'étude du dessin comme l'amorce de la culture artistique et de l'apprentissage technique. Après la langue maternelle complétée par le dessin, on devrait ranger au nombre des connaissances fondamentales celle des mathématiques qui ajoutent l'élément quantitatif à l'expression qualitative. Les mathématiques sont la clef de toutes les études scientifiques dont il faut à chacun un minimum." En termes plus généraux, ajoutez-on, les enseignements qui portaient sur la discussion des croyances et des opinions se tournent maintenant vers l'observation des faits, laquelle comporte des dénombrements qui conduisent à l'établissement de relations quantitatives; dès qu'on en est là, l'outil mathématique devient indispensable"(4).

Pour compléter la charpente d'une culture dite moderne, il faudra enfin s'appliquer à l'étude d'une langue étrangère, en évitant, comme pour la langue maternelle, les deux extrêmes qui consistent à faire l'étude systématique et scientifique d'une littérature et des finesses d'une langue ou, à l'opposé, à rechercher une connaissance sommaire et étroitement utilitaire.

L'ossature de l'enseignement ainsi formé par les moyens d'expression, doit être étoffé par deux autres éléments: "la culture générale et la culture de spécialité."

Comme la culture générale est avant tout une gymnastique de l'esprit, la nature et l'étendue des connaissances enseignées jouent un rôle beaucoup moins important que l'initiation aux méthodes propres à

(4) Op. cit., avril 1959, page 36.

chacune d'elles. La souplesse et la curiosité intellectuelle qui devraient résulter de cet entraînement développeront les deux qualités fondamentales nécessaires à l'homme d'aujourd'hui et que nous avons déjà signalées : "être adaptable et perfectible". La culture doit donc contribuer à la formation intellectuelle et à motiver la conduite morale comme à l'affinement de la sensibilité par les diverses formes de l'éducation artistique; elle doit enfin, contrairement à ce que l'on a trop souvent pensé, entraîner le corps — nous ne sommes pas de purs esprits — par l'éducation physique et le développement de l'habileté manuelle.

L'Inspecteur général de l'Instruction publique de France affirme que ce n'est pas un problème mais une évidence que d'admettre qu'une formation humaniste soit conciliable avec la formation scientifique nécessaire à l'expansion des techniques. Il y a deux raisons à cela. D'une part, les chefs d'entreprises exigent encore plus des hommes que des machines, des matières premières et des méthodes de laboratoire; d'autre part, la civilisation actuelle est l'héritière de l'antiquité gréco-latine qui nous a laissé des philosophes qui sont encore nos maîtres à penser.

D'où l'importance de l'histoire et de la philosophie antiques dans les études de culture générale. La question qui seule se pose est de savoir si l'étude des textes antiques doit entraîner celles des langues grecque et latine, ou s'il suffit d'en prendre connaissance dans leurs traductions en langue maternelle. On sait qu'ici les opinions sont très divisées entre les classiques et les modernes. M. Belliot exprime sa pensée d'une façon très nuancée et peu commune dans le Québec sur le même sujet.

A côté de la culture générale, s'épanouit aujourd'hui ce que l'on appelle la "culture technique" qui se dispense dans une école nationale professionnelle et qui impose les mêmes matières fondamentales qu'un autre établissement du second degré : langue maternelle, mathématiques, langue étrangère et initiation aux sciences physiques, biologiques et humaines. Le dessin y est plus développé et complété par des exercices d'atelier. On n'y trouve cependant pas de seconde langue vivante ou de langue morte.

A ceux qui refusent encore de voir, après trente ans de polémique, une commune mesure entre la culture classique et le fait de "s'escrimer sur une lame de fer ou un morceau de bois", M. Belliot admet que la distinction serait légitime si la culture technique se réduisait à ces gestes purement mécaniques, mais il affirme qu'il n'en est rien en expliquant en quoi consiste un examen d'atelier.

Puis il conclut que "c'est évidemment d'un tout autre ordre qu'un thème ou une version grecque ou latine, mais ce peut-être équivalent, de la médiocrité à la perfection".

Si nous devons admettre que le progrès scientifique a fait bouger beaucoup de choses dans l'agencement et le contenu des programmes d'enseignement, il n'en a pas moins rendu plus importants les sujets qui constituent la base de la formation de tout esprit humain et que M. Belliot groupe dans la catégorie des moyens d'expression (langues, dessin et mathématiques) et qu'il faut couronner par l'histoire et la philosophie étudiées aux sources.

CONNAISSANCE DU QUÉBEC

par Pierre Laporte

A titre documentaire nous publions le texte d'un mémoire soumis au Conseil de la vie française en Amérique. Nous le faisons avec d'autant plus de joie qu'une partie du projet que contient ce mémoire sera réalisée dès cet automne.

Son Exc. Mgr Routhier, évêque de Grouard, déclarait à Montréal récemment que la province de Québec est mal connue des minorités françaises. Les nôtres, disait-il, la connaissent par le truchement de journaux anglais qui insistent généralement sur ce qui est désagréable, ou qui fait scandale. Les jeunes sont défavorablement impressionnés par cette publicité, disait monseigneur.

Un récent voyage au Manitoba a permis au soussigné de constater que cette déclaration est vraie.

Nous avons besoin, nous du Québec, d'améliorer nos "relations extérieures" avec les groupes français des autres provinces. J'ai donc l'honneur de soumettre à votre Conseil un projet susceptible de rendre service à ceux qui souhaitent que les Canadiens de langue française de tous les coins du Canada se tendent sincèrement la main. "Abattons les frontières provinciales, a dit monseigneur Routhier, car il faut que tous les Canadiens français du Canada se conduisent comme des frères, s'aiment comme des frères."

Le projet ci-dessous veut être une contribution à la réalisation de ce voeu. Il s'agit d'un vaste programme de communications inter-groupes français au moyen du journal, des ondes et de la parole. Le projet comprend les cinq étapes suivantes :

1) Journaux.

Échange de textes entre journaux de la province de Québec et journaux français des autres provinces. Des journalistes québécois, — venus de la majorité de nos journaux, — alimenteraient une chronique québécoise à l'intention des minorités françaises. Chaque semaine un journaliste rédigerait une chronique sur le Québec. L'article serait signé et serait reproduit dans les quotidiens et hebdomadaires français de l'extérieur de la province.

En sens inverse, chaque semaine un journaliste d'un groupe français situé hors du Québec rédigerait une chronique sur son milieu. Les journaux du Québec seraient invités à reproduire ces chroniques.

Cette première étape serait réalisée immédiatement. Des contacts ont déjà été établis avec un certain nombre de journalistes qui acceptent de collaborer à cette oeuvre.

Le Conseil de la vie française serait invité à servir de secrétariat et défrayer le coût, sans doute minime, de l'affaire, car la collaboration serait gratuite. Nous prévoyons qu'il y aura de la correspondance à entretenir avec environ 75 journaux par semaine, ce qui implique des frais postaux de \$3.75, plus le papier, les pochoirs, les enveloppes. En tout nous estimons les frais matériels à \$5.00 par semaine, ou à \$250. ou \$300. par année. Cela, évidemment, n'inclut pas les frais du personnel du secrétariat.

Si le secrétariat, déjà fort occupé, ne peut physiquement se charger de cette besogne, nous pourrions mettre la chose en marche, avec une subvention d'environ \$500. par année.

Nous nous proposons de lancer cette initiative dès la première semaine de septembre. Nous verrons à ce

que les journaux y fassent largement écho. Nous ferons des démarches pour que la Société Radio-Canada accorde une émission radiophonique spéciale en langue française sur tout son réseau à l'occasion de la parution de la première chronique.

Le soussigné pourrait se charger de trois choses : former le groupe des collaborateurs québécois, faire les contacts avec les journaux du Québec et de l'extérieur, être responsable de l'arrivée des articles aux dates voulues.

II) Radio-Vidéo.

Échange de programmes radiophoniques ou de télévision entre les postes français du Québec et des autres provinces.

Cette deuxième étape pourrait probablement être réalisée au cours de l'année 1960, Radio-Canada ou certains postes privés devant se charger d'absorber les frais de l'entreprise.

III) Journaux étudiants.

Échange d'articles entre revues étudiantes du Québec et de l'extérieur. Les jeunes Canadiens de langue française ont particulièrement besoin de se connaître. Une revue étudiante de Montréal, le **Médiateur**, vient de faire à ce sujet une heureuse expérience. Il faudrait organiser la chose sur une base permanente. Cela devrait être possible au cours de la prochaine année scolaire.

IV) Conférences.

Les **Canadian Clubs** invitent chaque année un Canadien à se rendre dans l'Ouest pour présenter la province de Québec aux Canadiens de langue anglaise. Nous devrions songer à organiser la même chose entre Canadiens français. Il serait souhaitable que chaque année

nos sociétés nationales financent le déplacement d'un conférencier qui irait d'un océan à l'autre dire ce qu'est la province de Québec, ou présenter le point de vue des minorités françaises. On imagine facilement le bien que pourraient faire de telles tournées.

V) Journaux anglais.

Préparation d'articles en langue anglaise sur la province de Québec pour publication dans les journaux anglais des autres provinces.

Il est permis de penser que plusieurs quotidiens accepteraient ces articles, qui auraient pour effet de nous faire connaître sous un meilleur jour.

Ce projet en cinq étapes peut sembler ambitieux. Il l'est. Même si on ne doit pas immédiatement en envisager toute la réalisation, je pense que les articles I, III et V pourraient être réalisées au cours de 1959, pour le plus grand avantage des idées et des causes que nous défendons.

TABLE DES MATIÈRES

Editorial	
<i>Le nouveau vice-roi</i>	5
Irène de Buisseret	
<i>Le mythe, c'est l'homme et c'est la nation</i>	8
Claude Trottier	
<i>Florence ou le vrai patriotisme</i>	16
François-Albert Angers	
<i>Entre nous</i>	21
Pierre Laporte	
<i>200 ans après : 1959, un bilan</i>	45
Jean-Marc Léger	
<i>Le salut de la langue française</i>	56
Patrick Allen	
<i>Culture humaine et développement des techniques</i>	64
Pierre Laporte	
<i>Connaissance du Québec</i>	73

APPRENEZ à connaître les
avantages de l'épargne en
ouvrant un compte à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

586 bureaux au Canada

Hommages aux collaborateurs de
L'ACTION NATIONALE

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167

3605, Ontario est, Montréal

Pour la collation

Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS - GÂTEAUX - TARTES

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

WE. 5-6316

J.-M. Valade
Président

Parisian Laundry Co. Inc.

Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine
MONTRÉAL

WE. 3-2674

Bernard Bellemare

propriétaire

VICTORY OIL

Huile à chauffage de toute catégorie

655, rue de Linelle
MONTRÉAL

Grenache
INC.

Roch Grenache

CRÈME GLACÉE
BEURRE DE CAMEL

GRENACHE INC.

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

LES AMIS DE LA REVUE

LATENDRESSE & FILS INC.

Ferronnerie Gros et Détail
11837 est, Notre-Dame, Montréal 5
MI. 5-8874

CHAUSSÉ, Fernand AVOCAT

Chaussé & Godin, avocats
152 est, Notre-Dame
AV. 8-7282

DENIS, Arcadius AVOCAT

86, rue Wellington Nord
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

DORAIS, Jean-Louis AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 812, Edifice des Tramways,
159 ouest, rue Craig, Mtl.
UN. 1-2889

Florent-G. Gauvin

CONFECTION POUR ENFANTS

Magasin-Chef :
826 est, rue Mont-Royal - LA. 2-6688

Succursales :
1592 est, rue Mont-Royal
2970, rue Masson
4050 est, rue Ontario
● 13000 est, rue Notre-Dame, P.A.T.

ROBILLARD, Michel NOTAIRE

934, Ste-Catherine est
UN. 6-5818

POULIN, Albert ARCHITECTE

1115, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
● Tél. : 2-4620

LAVIGNE, C.-E.

Courtier d'assurances
3750, rue Lacombe
RE. 9-1748

CARON, Marcel

Assurances générales
5117, Boul. Rosemont, Mtl.
CL. 9-3275

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.

OPTOMÉTRISTE
● 441 est, rue Bélanger, Montréal

ADRIEN COURVILLE

(Courville & Fils)
Manufacturier de fourrure en gros
418, rue St-Sulpice, Montréal
● AV. 8-7474

EMILIEN ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec
Téléphone 2-5235
● 352, rue St-Vallier, Québec

Jean Lapierre

RA. 1-4915

Jean Lapierre & Frères Ltée.

CHAUFFAGE-PLOMBERIE

4213, boul. Rosemont
● Montréal

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention
934 est, Ste-Catherine
● VI. 5-4548

LA CIE LAVAL

Lavage de vitres

Murs, planchers, stores vé-
nitien, résidences, bureaux,
magasins et manufactures.
Bureau : LA. 2-7982
Rés. : DU. 7-3886
● 8525, Henri-Julien
Montréal

***En la balance,
or et fer sont un***

... mais, soumis à l'épreuve du feu, ils sont bien différents ! Ainsi d'une Maison : on la juge à l'oeuvre. J.-W. Jetté s'honore de la clientèle des institutions religieuses : hôpitaux, églises, maisons d'enseignement, écoles, et les nombreux travaux en chauffage-plomberie qu'elle a exécutés pour le compte de celles-ci constituent pour ses techniciens et ouvriers spécialisés d'excellentes lettres de références ! Théorie alliée à la pratique...



*Pionniers du
véritable chauffage
par rayonnement
au Canada*

VI. 9-4107
360 est, rue Rachel
Montréal

CHAMPION TIRE CHAIN CO. LTD.

LÉO DESCOTEAUX
gérant général

2457, rue Des Carrières

CRéscent 1-6711

TOITURES PERMANENTES ENRG.

Couvertures en gravois — Ferblanterie

ATELIER :

2525-A, est, rue Jean-Talon

**RA. 2-9121

A.B.C. TOOL & DIE CO.

LÉO DESCOTEAUX
gérant général

2381, rue Des Carrières, Montréal 36

Tél. : CR. 9-7333

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille
- Le plan moderne que les familles attendaient !
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit !
- Bureau à :
MONTRÉAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUÉBEC — DRUMMONDVILLE — OTTAWA

La Sauvegarde

ACTIF	\$40,000,000
ASSURANCES EN VIGUEUR	\$200,000,000
PROTÉGEANT	111,000 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.

SEPTEMBRE 1959